

POUR

L'Éducation, L'Enseignement, La Recherche, La Culture



La rentrée de
Vincent Peillon

Théâtre :
changements
de saison

**Retraites :
grèves et manifestations
le 10 septembre**

**Votre vocation est d'enseigner,
la nôtre est de vous assurer.**



SPÉCIAL MÉTIERS DE L'ENSEIGNEMENT

Exercer son talent au service des autres est une mission que nous partageons. C'est pourquoi, **la GMF, 1^{er} assureur des agents des services publics**, en fait toujours plus pour vous assurer dans votre vie personnelle (assurance auto, habitation, complémentaire santé, épargne) et vous accompagner dans votre vie professionnelle. À votre tour, rejoignez nos 3 millions de sociétaires pour profiter **des offres privilégiées** que nous vous réservons.

► Renseignez-vous au 0 970 809 809 (numéro non surtaxé) ou sur www.gmf.fr

**10 %
DE RÉDUCTION***
sur votre assurance AUTO

+

Pour les moins de 30 ans

**JUSQU'À
100 € OFFERTS****
50 € sur votre assurance AUTO
50 € sur votre assurance SANTÉ

*Offre réservée aux agents des services publics, enseignants des métiers de l'enseignement, de 1^{er} année de la profession d'un contrat d'assurance auto, valable jusqu'au 31/12/2013.

**Offre réservée aux agents des services publics de moins de 30 ans, le 1^{er} année de la souscription d'un contrat d'assurance auto dans le cadre d'un contrat de complémentaire santé. Offre non cumulable avec le tarif Avant Age 30 et valable jusqu'au 31/12/2013.

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Paris 715 091 193 - Siège social: 76, rue de Froisy - 75652 Paris Cedex 11 et ses filiales GMF Assurances, La Garantie et GMP Via, Adresse postale: 40233 Orléans Cedex 9.
Les contrats complémentaires santé sont souscrits par l'AJA C.C.S auprès de GMF Assurances et La Santégarantie.

ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Chartres 323 340 576 - Siège social: 7, quai de Marais-Picard 28037 Chartres Cedex 9 - Adresse postale: 40630 Orléans Cedex 9.



Assurément Humain

Revue de la
Fédération Syndicale
Unitaire
104, rue Romain
Rolland
93260 Les Lilas
Tél. : 01 41 63 27 30
Fax : 01 41 63 15 48
Internet : www.fsu.fr
Mél :
fsu.nationale@fsu.fr
pour@fsu.fr
N° CP : 0710-S07429
N° ISSN : 1246-077 X
Directeur
de la publication :
Bernadette Groison
Rédaction :
Aline Becker,
Monique Daune,
Emmanuel Guichardaz,
Jacques Mucchielli,
Marie-Cécile Périllat,
Valérie Sipahimalani.
Conception :
agence Naja

Publicité :
Com d'habitude
publicité
Clotilde Poitevin
25, rue Fernand-Delmas
19100 Brive
Tél. : 05 55 24 14 03
E-Mail :
contact@comdhabitude.fr

GMF p. 2
MGEN p. 9
MAE p. 11
UNCME p. 15
CASDEN p. 31
COLGATE p. 32

Compogravure : CAG
Impression : SIEP

Prix au numéro :
0,70 €
Abonnement : 5,60 €
Si vous changez
d'adresse, veuillez
communiquer
vos nouvelles
coordonnées
à votre syndicat.



sommaire

sociales
Rentrée sociale 5

Grèves et manifestations
le 10 septembre 6

publiques
Emploi des personnels
handicapés 10

éducatives
Rentrée scolaire :
mesures 2013 12

Laïcité : une charte
d'apaisement 13

c'est demain
Le Pôle Nord
au centre du monde? 24

culturelles
Le théâtre public
fait sa rentrée 28

DOSSIER

Retraites, tous concernés

Présentée comme inévitable pour faire face aux besoins de financement à court terme, une nouvelle réforme des retraites a été annoncée pour l'automne. Mobilisation le 10 septembre



© TRÉVIERS/NAJA

Limiter l'humanité à un cadre pour la comprendre

Reconnu comme un des peintres les plus prometteurs de sa génération, Liu Zhengyong exposait cet été à la Biennale de Venise. Il explique son esthétique.



© TRÉVIERS/NAJA

édito

Attention, rentrée...



Bernadette Groison

La rentrée scolaire sonne aussi le moment de la rentrée sociale. Après un été de concertation, le gouvernement va enfin dévoiler sa réforme des retraites ! Mais nous savons déjà que l'allongement de la durée de cotisation comme la mise à contribution des salariés et retraités sont des hypothèses privilégiées.

Les valeurs de solidarité, de justice ne sont pas pour nous de vains mots. C'est pour pérenniser et donner sens à notre système par répartition que la FSU avec d'autres organisations appelle tous les personnels à être massivement dans l'action le 10 septembre.

Agir dès la rentrée, débattre, proposer... rien ne se fera sans les acteurs que nous sommes. Alors dès la rentrée, la FSU donne le la pour l'emploi, le pouvoir d'achat, les services publics... et bien sûr l'Éducation qui doit maintenant voir des mesures concrètes mises en œuvre afin que le système éducatif offre un avenir à chacun.

Campagne Mondiale

Réduire les budgets de l'éducation nuit gravement à la qualité de l'enseignement : c'est en substance le message de l'Internationale de l'éducation qui lancera officiellement le 5 octobre 2013 à New-York et à Paris, à l'occasion de la Journée mondiale des enseignants, sa campagne mondiale pour une éducation de qualité (MEQ).

Il y a urgence : la réalisation des objectifs de l'EPT (Education pour tous) n'a malheureusement aucune chance de se concrétiser d'ici 2015 !

Déclinée en initiatives et activités aussi bien locales qu'internationales (concours pour les écoles, partage d'articles et de vidéos, publication d'un Livre blanc de l'IE, organisation d'une conférence mondiale sur l'éducation...) il s'agira aussi pour les organisations syndicales membres de l'IE de rappeler aux gouvernements les engagements de Dakar pour l'EPT et de garder à l'éducation son statut prioritaire dans le programme mondial de développement.

> (R)ÉVOLUTIONS

À l'ère du smartphone

La révolution numérique a joué un rôle important dans les révolutions tunisienne, égyptienne et libyenne en 2011, mais encore aujourd'hui dans les mouvements qui bouleversent le Brésil, la Turquie, la Bulgarie...



Manifestation sur la place Taksim à Istanbul.

Qui a tué Gilles Tautin ? En juin 1968, ce jeune lycéen était retrouvé noyé près de Renault-Flins après une charge de CRS. La polémique dura et dure encore. Personne en revanche ne se demande qui a tué Ethem Sarisuluk, jeune homme de 22 ans abattu à bout portant par un policier à Ankara en juin 2013. Les manifestants ont filmé l'assassinat sur leurs smartphones et le policier a été mis en examen (mais laissé en liberté, ce qui a provoqué une nouvelle flambée de colère). Dans le monde entier, tous les mouvements disposent maintenant d'armes redoutables, smartphones, réseaux sociaux, internet.

Et tout se joue en direct. Non seulement les événements tragiques, mais également

les informations immédiatement tweetées et qui prennent de court les institutions habituées à les contrôler. Plusieurs dictatures en ont fait les frais qui pensaient, en tenant l'audiovisuel, maîtriser l'information et la désinformation. En Tunisie, en Libye, en Égypte, la crainte de la répression a reculé face à ces images de centaines de milliers de personnes osant demander le départ des présidents. Et le faisant avec humour.

Les démocraties ne sont pas à l'abri. Au Brésil comme en Turquie, les informations circulant à la seconde ont modifié le climat politique. Phénomène également commun à ces mouvements, la lutte contre la corruption. À Sofia en juin, juste après les élections législatives, le nouveau pouvoir a dû renoncer sous la pression de la rue à la nomination de deux personnalités suspectées de corruption. À Rio, à Istanbul, c'est également la corruption qui a été montrée du doigt avec l'enrichissement des responsables politiques par le biais du financement de chantiers immobiliers (les stades au Brésil, les centres commerciaux à Istanbul). Les lanceurs d'alerte américains sont sur la même ligne.

MARIE-CÉCILE PÉRILLAT

Action de groupe

L'action de groupe, c'est une avancée ?

L'UNAF et les mouvements familiaux défendent de longue date l'idée d'une action de groupe « à la française », à savoir un moyen équitable, démocratique et efficace d'agir en justice. Cela suppose que, sous le contrôle constant d'un juge, une association de consommateurs agréée puisse, à son initiative, saisir un juge pour le compte d'un groupe comprenant un nombre indéterminé de consommateurs ayant subi un préjudice par le fait d'un même professionnel. Le projet de loi sur la consommation a donné corps à cette idée et l'UNAF est satisfaite que l'intérêt des familles soit ainsi mieux pris en compte.

Doit-elle s'ouvrir aux domaines de l'environnement et de la santé ?

Le projet de loi limite le champ d'application de l'action de groupe aux litiges de consommation et de



François Fondard

Président de l'UNAF

concurrence. L'UNAF se réjouit que ce champ d'application soit ainsi restreint. Cela permettra d'en tester les rouages avant d'envisager d'élargir son champ à des problématiques plus complexes telles que la santé, l'environnement...

Quels freins voyez-vous à son développement ?

Un des freins réside dans son financement car il ne peut absolument pas reposer sur les fonds propres des associations porteuses agréées. Pour l'UNAF, une voie mérite d'être explorée. L'action de groupe prévue repose sur le principe de l'opt-in : au final, c'est au consommateur de se manifester pour adhérer au groupe. Son financement pourrait donc être envisagé en retenant la part des sommes non recouvrées auprès des professionnels. Il faut aller jusqu'au bout de cette réflexion pour que le dispositif trouve vraiment sa place dans le droit de la consommation et de la protection des consommateurs.

PROPOS RECUEILLIS PAR EMMANUEL GUICHARDAZ

> RÉFORMES

Rentrée sociale

La rentrée sociale sera placée sous le signe des retraites (voir page 6 et notre dossier), mais un calendrier est fixé aussi au ministère de la justice et à l'Éducation nationale.



Christiane Taubira, ministre de la justice, a annoncé en juillet une série de mesures en faveur des SPIP (Services pénitentiaires d'insertion et de probation). 300 emplois seront créés sur le budget 2014. Un comité technique est rétabli. Le caractère régalien des « missions d'insertion et probation » sera inscrit dans la future loi pénale. Dans les prochaines semaines, seront installés des groupes de travail sur la probation et les SPIP, les règles européennes de probation, les métiers, la déontologie, les pratiques (notamment l'évaluation) et l'organisation de l'administration centrale pénitentiaire. Ces mesures étaient très attendues des personnels, et en particulier de la FSU qui s'est investie pour dénoncer les dégradations de la situation de ces services et obtenir des améliorations. À l'Éducation nationale, le ministre Peillon a annoncé la tenue, de septembre à février 2014, de discussions sur les métiers

et parcours professionnels des personnels, souhaitant mettre en cohérence les missions et les enjeux pédagogiques. Treize groupes de travail correspondant aux différents métiers seront installés dans les semaines qui viennent. Seront aussi ouverts trois chantiers : collège (socle, cycles, nouveaux programmes, nouvelle organisation pédagogique, conseil école-collège), lycée (bilan et diagnostic), éducation prioritaire. Pour cette dernière, les personnels seront associés à

un diagnostic lors de demi-journées banalisées en octobre, précédant des assises académiques en novembre et décembre. D'autres chantiers se poursuivent : rénovation des missions de la maternelle et des programmes de 2008 du primaire (avec consultation des professeurs des écoles d'ici décembre), mise en place d'un comité de suivi de la mise en place des Espe (voir aussi p. 14), question du numérique à l'école. Suite aux tables rondes de la conférence sociale sur la formation professionnelle comme sur les filières d'avenir, la FSU a porté auprès du ministre la nécessité d'un travail en concertation avec les ministères du travail et du redressement productif sur les questions de formation initiale et d'apprentissage. Elle a aussi demandé un bilan des recrutements, de façon à pouvoir y apporter des améliorations.

VALÉRIE SIPAHIMALANI

Politique pénale : la polémique récidive

La déclaration de M. Valls sur les « pratiques actuelles de probation » a relancé une polémique biaisée qui sert les adversaires d'une réforme pénale basée sur la recherche d'efficacité et le souci de justice. Le postulat selon lequel la peine de prison serait la seule réponse efficace contre la récidive est invalidé par les faits. L'enjeu de la prochaine loi pénale est donc de construire une alternative aux courtes peines de prison, ce qui suppose de donner les moyens nécessaires aux Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (création d'au moins 1 100 postes)... Les premières annonces de Christiane Taubira à La Rochelle semblent donner raison à ces orientations... à suivre !



© DONNELLY/NAIA

Du nouveau pour les auxiliaires de vie scolaire (AVS)

28 000 accompagnants des élèves en situation de handicap, soit la moitié des personnels actuellement en fonction, se verront proposer, à partir de la rentrée 2014, un CDI à l'issue de leur contrat d'Assistant d'Éducation. C'est la mesure principale qui a été annoncée par le premier ministre le 22 août, devant les Recteurs et Directeurs académiques. Par ailleurs, 8 000 AVS supplémentaires, sous contrat aidé (CUI) seront recrutés en cette rentrée. De nombreuses incertitudes demeurent cependant : devenir des contrats aidés qui ne sont pas concernés par la mesure de « CDIation », temps partiels rendant la fonction peu attractive, niveau de qualification...

Les discussions doivent se poursuivre avec les ministères concernés.

La France en 2025 ?

Réunis à l'Élysée le 19 août à l'occasion d'un séminaire gouvernemental sur « la France en 2025 », les ministres ont donné du pays dans douze ans une vision particulièrement optimiste. Manuel Valls a ainsi promis des forces de l'ordre efficaces, proches de la population et à la pointe des avancées technologiques. En lien avec la réforme pénale qu'elle a engagée, Christiane Taubira a annoncé « le développement des peines alternatives à l'incarcération ». Pour Cécile Duflot, « chacun disposera d'un toit et d'un environnement de qualité ». Seul à avoir reconnu que cet exercice de prospective était risqué, Pierre Moscovici a jugé le retour du plein emploi réaliste si le pays sait « faire des choix dynamiques » en « donnant la priorité à l'emploi des jeunes et des seniors ». Il ne reste plus qu'à passer du rêve à la réalité, en répondant dès maintenant aux préoccupations des français.

> RETRAITES

Grèves et manifestations le 10 septembre !

Les annonces de cet été sur le retour de la croissance n'ont pas vraiment convaincu. La sortie de crise reste bien hypothétique. C'est dans ce contexte que le gouvernement souhaite réformer les retraites.



© CADIEUNANA

Dans le quotidien c'est toujours la progression du chômage, la baisse du pouvoir d'achat et le manque de perspectives qui dominent.

Malgré les pressions diverses dont celle de l'Europe pour réduire encore les dépenses publiques, c'est bien dans la voie de la lutte contre la fraude fiscale, dans celle d'une fiscalité plus juste, d'une autre répartition des fruits du travail et d'investissements nécessaires notamment dans les services publics que le gouvernement doit résolument s'engager. Le projet de loi de

finances sera donc une étape déterminante. Présentée comme inévitable pour faire face aux besoins de financement à court terme, la réforme des retraites annoncée au début de l'été commence à être dévoilée.

Alors que, sur ce dossier aussi, il faut une rupture avec les réformes précédentes, les premières mesures connues restent dans la même logique avec notamment une nouvelle augmentation de la durée de cotisation. Les conséquences resteront elles aussi dans la même veine : allongement du temps de travail, diminution des pensions, aggravation des inégalités.

Il est pourtant possible aujourd'hui de financer des retraites permettant à toutes et tous de vivre dignement en prenant en compte la réalité du travail d'aujourd'hui (pénibilité, prise en compte des années d'étude,...). Cela suppose de ne pas seulement chercher à rééquilibrer les comptes en faisant payer essentiellement les salariés mais de chercher des ressources mettant notamment à contribution les entreprises et de relancer l'emploi.

C'est pour exiger un avenir réel au système par répartition qu'avec la CGT, FO et Solidaires, la FSU appelle à une grande journée de grèves et manifestations le 10 septembre.

CLARA CHALIGNY

Retraités : toujours moins !

Les retraités ne sont pas épargnés. Déjà, avec l'accord AGIRC-ARRCO 2013, le niveau des retraites complémentaires progressera moins vite que l'inflation pendant une durée de 3 ans. Quelques 11,5 millions de retraités du privé vont ainsi perdre en pouvoir d'achat.

Cette mesure s'ajoute à d'autres déjà prises : taxe additionnelle de 0,30 % au 1^{er} avril 2013, blocage des seuils d'imposition, suppression de la demi-part supplémentaire pour les veufs, les veuves et les personnes isolées. L'effet étant cumulatif, cela conduit à la perte de certaines aides ou dégrèvements.

Le rapport Moreau préconise la sous-indexation des pensions par rapport à l'inflation (présentée pour une durée limitée... en principe), la hausse de la CSG de 6,6 % à 7,5 %, la suppression de l'abattement fiscal de 10 %, la fiscalisation des bonifications pour 3 enfants ou plus : autant de menaces pour le niveau de vie de tous les retraités actuels et futurs.

Les retraités et leurs organisations syndicales (FSU, CGT, FO, Solidaires), après s'être adressés au Président de la République, interpellent les parlementaires pour mettre en avant d'autres propositions pour le financement des retraites... et seront dans la rue le 10 !

> CONFÉRENCE SOCIALE

Emploi et formation au cœur des débats

Diète publique

Réduire le déficit public de 3 milliards d'euros en 2014, c'est l'objectif à atteindre pour le gouvernement avec ses 40 décisions prises à l'issue du troisième Cimap¹, réuni le 17 juillet dernier. Elles se déclinent autour de trois axes : la réforme des aides aux entreprises, le choc de simplification et un renforcement des services déconcentrés de l'État. Il ne s'agit pas d'une nouvelle RéATE², l'architecture des services restant inchangée. Les principales économies se feront donc au travers des 200 mesures de simplifications censées faciliter la vie des usagers et des entreprises, mais aussi par la réduction des dépenses fiscales et sociales et des mesures concernant l'assurance-maladie, la petite enfance, l'éducation prioritaire ou la scolarisation des enfants porteurs de handicap. Pour la FSU, si l'efficacité doit être recherchée, elle ne peut s'exercer au détriment de la qualité des services publics, principaux vecteurs de la cohésion sociale.



© RIVAUDINAJA

Si des mesures d'urgence sont nécessaires, il faut du temps pour les mesures structurelles.

La deuxième Conférence sociale qui s'est tenue les 20 et 21 juin dernier a mis la priorité sur l'emploi articulée aux questions de formation. Sur les six tables rondes thématiques, trois étaient directement organisées autour de ces questions. Les trois autres portant sur les retraites, l'action publique et l'Europe sociale ont aussi été marquées par les problématiques de la crise économique et du chômage.

Pour la FSU, lier emploi, formation et qualification est une nécessité, même si la formation ne saurait à elle seule inverser la courbe du chômage et créer les millions d'emplois nécessaires. À l'issue de cette conférence, le gouvernement a annoncé

une réforme de la formation professionnelle et de l'alternance avec la mise en œuvre du compte individuel de formation, prévu par la loi de sécurisation de l'emploi, promulguée mi-juin. Dans l'urgence, il souhaite également mettre en place, en septembre, un plan de formation pour 30 000 demandeurs d'emploi dans les quatre mois, afin de résorber les emplois non pourvus. Si des mesures d'urgence sont nécessaires,

elles sont à conjuguer avec des mesures structurelles de fond portant notamment sur une réforme fiscale d'ampleur, des mesures salariales dans le privé comme dans le public et une relance de l'emploi public statutaire répondant aux besoins sociaux, en intégrant la nécessaire transition écologique.

Pour la FSU, il est urgent d'ouvrir des négociations entre salariés, formateurs et employeurs pour permettre d'anticiper sur les besoins sociaux et sur la reconnaissance des qualifications nécessaires. Elle fera des propositions dans ce sens dès la rentrée.

ALINE BECKER

1. Comité interministériel pour la modernisation de l'action publique.

2. Réforme de l'administration territoriale de l'État.

Politique de la ville

Finis les ZUS, CUCS, PRU, ZFU et ZRU : le projet de loi relatif à la ville et la cohésion urbaine remet à plat la carte de la géographie prioritaire. Place aux QP (Quartiers Prioritaires), dénomination qui concerne les mille quartiers désignés sur la base d'un seul critère, la concentration de la pauvreté calculée à partir du revenu des habitants. La liste sera publiée à l'automne ; elle sera révisable tous les 6 ans. Un système de veille devrait être mis en place pour les quartiers sortant de la géographie prioritaire. La territorialisation des politiques publiques est l'autre axe de la réforme. Pour concentrer les moyens de droit commun dans ces quartiers, le ministre de la Ville a signé des conventions avec les ministères concernés spécifiant leur action. Les jeunes de ces quartiers bénéficieront prioritairement des contrats d'insertion dans la vie sociale.

50 000 emplois d'avenir et un quart des créations de postes dans l'éducation devraient être implantés dans ces territoires. Mais à moyens constants, la réforme risque de rester au milieu du gué. Si le plan de rénovation urbaine est bien prolongé jusqu'à la fin 2015, pour finaliser les projets engagés, la création d'une « dotation ville », préconisée dans le cadre de ce projet de loi, ne sera pas décidée avant la loi de finances 2014.

Médecine de prévention

Une annexe du protocole trace quelques pistes et mesures urgentes pour tenter de remédier à la situation dramatique de la médecine de prévention. Il s'agit notamment de faciliter le recrutement en harmonisant les conditions de rémunération, de garantir l'autonomie et l'indépendance des médecins, de clarifier leurs missions et favoriser le développement de services de médecine de prévention. Une mission confiée à l'Inspection générale des affaires sociales devra dresser l'état des lieux des trois fonctions publiques afin d'alimenter la concertation prévue à l'automne. Sur le long terme, les réponses sont complexes et nécessitent de travailler en collaboration avec le ministère de la santé et de l'enseignement supérieur notamment.



© NETANGENAI

> PRÉVENTION DES RISQUES

Accord en vue

Après une longue concertation, un protocole portant sur la prévention des RPS¹ dans la Fonction publique sera présenté à la signature des organisations syndicales (OS) à la rentrée.



© CADIEUNAI

L'accord de 2009 avait mis la Fonction publique dans une dynamique de santé au travail, en créant notamment les CHS-CT². Ce protocole va plus loin afin de respecter l'obligation de résultats incombant aux employeurs en matière de sécurité et de protection de la santé physique et mentale des agents. Une instruction du Premier ministre aux ministères concernés traduira cet engagement fort.

Le texte s'attache à la prévention des risques psychosociaux. L'objectif est de supprimer ou réduire les tensions au travail et les charges émotionnelles qui pèsent sur les agents, redonner de l'autonomie et des marges de manœuvre aux salariés et cadres, favoriser le dialogue sur le travail et au sein des équipes, notamment en donnant aux CHS-CT les moyens d'agir. La FSU et les autres OS ont œuvré pour que soient actés concrètement les engagements au travers des plans d'action et

que la parole des personnels, leur participation à la prévention soient reconnues. La formation spécialisée du Conseil commun des fonctions publiques sera chargée d'un travail d'observation, de suivi et d'évaluation des plans ainsi que de préconisations.

L'accent est mis sur la formation des employeurs, des encadrants, des « préventeurs » et plus largement de l'ensemble des personnels. L'importance d'une réalisation actualisée du DUER³ intégrant un volet RPS, est rappelée.

Le protocole indique que la dimension conditions de travail doit être intégrée en amont des politiques menées (restructurations, évolution des missions, évaluation des personnels...) Le lien entre le CHS-CT et le CT⁴ est réaffirmé.

L'unité déterminée des neuf organisations syndicales - maintenue tout au long de la concertation - a permis d'aboutir à un texte riche intégrant la quasi-totalité des amendements syndicaux.

La concertation reprendra à l'automne pour définir les orientations pertinentes sur l'amélioration de la qualité de vie au travail.

MONIQUE DAUNE

1. RPS : risques psycho-sociaux.
2. CHS-CT : commission hygiène et sécurité, conditions de travail.
3. DUER : document unique d'évaluation des risques.
4. CT : comité technique.

Renforcement des moyens des CHS-CT

La discussion a été âpre sur ce texte. Si la Fonction publique hospitalière bénéficie de moyens importants calés sur le code du travail, la plupart des ministères et collectivités territoriales n'avaient rien accordé.

Le texte maintient les autorisations d'absences existantes et accorde des temps spécifiques aux titulaires et suppléants des CHS-CT, en fonction de leur taille (nombre d'agents couverts) ou de risques particuliers (risques professionnels ou CHS-CT recouvrant un grand nombre de sites dispersés sur au moins deux départements). Les secrétaires des CHS-CT se verront octroyer des moyens un peu supérieurs. Des arrêtés ministériels fixeront leur répartition sur la base du barème fonction publique. Le texte inscrit ces mesures comme « première étape » pour aller vers l'alignement sur le code du travail. Après un bilan fin 2015, une nouvelle concertation aura lieu. En attendant la traduction réglementaire (début 2014), la FSU s'efforce d'obtenir des ministères une application anticipée, mais se heurte à des difficultés. Il y a pourtant urgence car le travail des représentants du personnel en CHS-CT est lourd et les besoins immenses.

L'austérité enterre la rénovation de la grille de la catégorie C !

Ayant choisi l'austérité, le gouvernement est aujourd'hui empêché de rénover la grille de catégorie C, à rebours des ambitions affichées. Après la présentation d'une nouvelle grille améliorant la situation des agents, le reclassement proposé effaçait l'essentiel de ces avancées, si bien que l'ensemble des organisations syndicales l'ont refusé. Pour la FSU c'était un reclassement à partir du haut de la grille, à échelon égal, qu'il fallait opérer. À défaut de faire les choix budgétaires nécessaires, le gouvernement a finalement proposé fin août un projet d'attribution uniforme de points indiciaires sur la grille de catégorie C. En attendant la reprise, à l'automne, de la discussion sur les grilles en elles-mêmes.

> EMPLOI DES PERSONNELS HANDICAPÉS

En progrès, mais lentement

Avec un taux de 4,39 %* de personnels en situation de handicap, la Fonction publique poursuit sa progression mais reste encore assez loin de l'objectif de 6 % fixé par la loi.



© TRÉVIER/NAJA

Au 1^{er} janvier 2011, on recensait 196 540 personnels en situation de handicap chez les employeurs publics assujettis au respect de l'obligation d'emploi (chiffres issus de la déclaration 2012). Un chiffre en progression depuis la création du FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique). Dans le détail, c'est la Fonction publique territoriale qui se place en tête, avec un taux légal de 5,32 %, suivie par la Fonction publique hospitalière (5,10%). La Fonction publique d'Etat arrive dernière, avec seulement 3,33 %. Un score qui s'explique en partie par le très faible taux observé dans l'Education Nationale (autour de 2 % : voir plus bas).

Créé par la loi du 11 février 2005, le FIPHFP collecte les contributions des établissements, administrations ou ministères

qui n'atteignent pas le taux de 6 %, et les redistribue sous forme d'aides à l'aménagement de poste de travail, de conventions ou d'actions en faveur de l'insertion professionnelle et du maintien dans l'emploi.

Après une période d'incertitude due aux difficultés de renouvellement des représentants des employeurs publics, le Comité national du fonds s'est doté d'un nouveau président, en la personne d'André Montané, issu de l'Assemblée des départements de France, et d'une nouvelle vice-présidente, Agnès Duguet, de la FSU...

L'une des premières mesures du Comité national a été de demander que les moyens dévolus à l'administration du Fonds soient étoffés : en effet, depuis sa création, l'activité du FIPHFP a plus que décuplé, sans augmentation significative du nombre d'agents qui lui sont affectés ! Une demande appuyée par un courrier commun des organisations syndicales et des associations du handicap, qui a fini par payer, puisque de nouveaux agents seront enfin recrutés.

MONIQUE DAUNE

*Il s'agit du taux légal, qui cumule les personnels en situation de handicap, avec les contrats de sous-traitance, les dépenses liées à l'insertion professionnelle, les dépenses pour maintenir dans l'emploi des personnes lourdement handicapées.

Une nouvelle convention MEN – FIPHFP

Le 4 juillet, le Comité National du FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) approuvait la nouvelle convention signée avec le ministère de l'Éducation Nationale.

Avec un taux d'emploi de l'ordre de 2 %, ce ministère est souvent considéré comme le « mauvais élève ». Il y a quelques explications : une prise de conscience sans doute tardive de l'importance du sujet, mais aussi des conditions d'exercice (la responsabilité des élèves) et une structure de l'emploi (plus de 80 % des postes en catégorie A) qui sont par nature peu accessibles aux personnes en situation de handicap, majoritairement peu qualifiées.

Avec un montant doublé par rapport à la précédente, cette nouvelle convention marque une réelle volonté de progresser dans ce domaine. Les objectifs du plan d'action restent cependant modestes : 1 580 recrutements sur 3 ans, soit moins de 3 % des postes offerts aux concours, une amélioration du dispositif de l'adaptation du poste de travail, une augmentation du nombre d'allègements de service, passant de 508 équivalents-temps plein à 750...

La FSU a approuvé cette convention, tout en affirmant la nécessité de revoir à la hausse ces objectifs, de mieux accompagner les personnels déjà en poste et de prévoir un véritable suivi du plan d'action à tous les niveaux.

ASSURANCE SCOLAIRE

MATERNELLE / ÉLÉMENTAIRE

La responsabilité civile ne couvre pas tout !

L'Assurance Scolaire MAE
protège intégralement vos élèves.

Recommandée par la

fcpe

ENGAGEMENT N°3 : PROTÉGER CHAQUE MINUTE DE LA VIE DES ENFANTS

Une idée encore trop répandue laisse penser que la Responsabilité Civile suffit à protéger les enfants. C'est faux ! Elle les protège s'ils causent des dommages mais jamais lorsqu'ils sont victimes d'un accident.

L'Assurance Scolaire MAE protège intégralement vos élèves. Et c'est aussi une garantie pour vous, enseignants, dont la responsabilité peut parfois être engagée lorsqu'un accident survient et que votre élève n'est pas correctement assuré.

Créée en 1932 par des enseignants et toujours dirigée par eux, la MAE s'engage pour que chaque famille puisse faire face de manière égale aux conséquences d'un accident.

Tous nos engagements sur mae.fr



MON PREMIER ASSUREUR

Pour toute information, contactez la MAE de votre département.

Résultats du bac

Le taux de réussite au baccalauréat 2013 s'élève à 86,8 %, en hausse de 2,4 points par rapport à 2012. Cette belle réussite sera à analyser.

Elle concerne la première génération de la réforme du lycée pour les séries générales et une partie des séries technologiques, et du baccalauréat professionnel désormais en 3 ans.

Les nouvelles épreuves sont encore en rodage, particulièrement en langues vivantes et en série technologique industrielle. Il est remonté de la part des correcteurs un certain nombre de difficultés avec les grilles d'évaluations proposées, qu'il faudra améliorer. Rappelons enfin que 27 % d'une génération n'a pas le bac, ce qui continue d'être beaucoup trop.

> RENTRÉE SCOLAIRE

Les mesures de 2013

La rentrée scolaire 2013 est la première assumée par le ministre Peillon. Les mesures les plus visibles concernent la scolarisation des enfants de 2 ans, les rythmes scolaires dans le premier degré, l'accompagnement des élèves en situation de handicap et l'ouverture des ESPE.



© CADIEUNAJA

Selon les prévisions officielles, les effectifs devraient augmenter d'environ 0,5 % de la maternelle au lycée. Pour les deux ans et les élèves en situation de handicap, de nouveaux emplois de professeurs des écoles et d'auxiliaires de vie scolaire ont été fléchés. Les autres créations d'emplois permettront la prise en charge au plus juste des quelques dizaines de milliers d'élèves supplémentaires, donc sans amélioration des conditions de travail déjà bien

dégradées ces dernières années. Les conditions d'entrée dans le métier des différents stagiaires risquent d'en souffrir, d'autant que la mise en place des ESPE (Ecoles supérieures du professorat et de l'éducation) qui doivent les prendre en charge se fait dans la précipitation et la confusion (voir page 14).

Hormis la charte sur la laïcité à l'école (voir page 13) et la possibilité d'installer un conseil école-collège entre un collège et les écoles de son secteur, la nouveauté pédagogique de la rentrée est la réforme des rythmes scolaires.

Seules 22% des écoles la mettent en place dès cette année, avec des difficultés diverses : concertation en demi teinte, manque de souplesse dans l'organisation de la semaine, problèmes d'organisation (locaux, transport ...), inégalités quant à l'offre péri-scolaire et son financement. Les mesures opérationnelles pour le second degré se font attendre : véritable simplification du livret personnel de compétences, cadrage des horaires en petits groupes et des modalités d'évaluation du baccalauréat au lycée... La rentrée 2013 n'est pas encore la rentrée dont l'École a besoin.

EMMANUEL GUICHARDAZ

Le regard de l'OCDE sur l'Éducation

Les « Regards sur l'éducation 2013 » de l'OCDE ne distribuent guère de bons points à la France. Le salaire des enseignants français continue d'être sous la moyenne de l'OCDE, et l'étude, menée entre 2001 et 2011, confirme la baisse du pouvoir d'achat des enseignants sur cette période. Si le taux de chômage des jeunes (25-34 ans) est dans la moyenne européenne pour les bacheliers, et si les diplômés du supérieur s'en sortent bien compte tenu de la situation (6 % au chômage, contre 8 % en Europe), les non diplômés peinent à s'insérer (plus de 23 % de chômeurs, pour une moyenne OCDE à 18 %). Ils sont pourtant très peu nombreux à retourner en formation. Par ailleurs, la France a rattrapé son retard en matière d'enseignement supérieur, mais se situe juste dans la moyenne quant au nombre de doctorats délivrés. Le rapport pointe aussi que la France donne plus d'heures de cours que la moyenne aux écoliers et aux collégiens, sans autre conclusion que le coût élevé de l'élève français pour son pays. De manière plus générale, l'OCDE met en évidence à l'échelle mondiale la nécessité de « quitter l'école avec un bon niveau de qualification », et de porter les efforts vers les jeunes décrocheurs.

> LAÏCITÉ

Une charte d'apaisement

Dans une intervention au Conseil supérieur de l'éducation en juillet, le Ministre Peillon estimait que la laïcité était actuellement contestée et dévoyée, voire invoquée pour stigmatiser. Pour l'École, il propose une charte qui permette de mieux comprendre et appliquer cette valeur de la République.



© NETANGE/NAVA

Contestation des programmes, débat autour des tenues vestimentaires et autres signes religieux ostensibles, le rapport à la laïcité est devenu source de conflits dans les écoles et les établissements scolaires. La laïcité, conçue historiquement pour faciliter le vivre ensemble dans l'espace public et « permettre l'exercice de la citoyenneté », devient prétexte à exclusion lorsqu'elle n'est pas comprise comme il se

doit. Les personnels doivent être au clair sur la question : la République française est laïque en ce que l'État s'oblige à la neutralité à l'égard des convictions religieuses et spirituelles. Il en découle dans l'École publique un certain nombre de règles protégeant les élèves de tout prosélytisme et de toute pression. Il ne s'agit donc pas de priver les uns ou les autres de leur liberté de conscience, mais de donner un cadre permettant « l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ».

Une charte de la laïcité devra être affichée d'ici fin septembre dans les établissements scolaires. Ce document est destiné avant tout aux élèves et à leurs familles, mais il devrait donner des points d'appui aux personnels pour engager un travail pédagogique, ou bien en cas de difficulté. Le rapport sur la morale laïque (avril 2013) devrait, lui, irriguer les travaux du Conseil supérieur des programmes quant à la façon la plus pertinente de travailler les valeurs de la République dans les classes. Place dans les programmes, modalités d'enseignement, formation des personnels seront au cœur des débats.

VALÉRIE SIPAHIMALANI

Les GRETA dans la loi !

En réponse à la mobilisation des personnels, la loi de « refondation de l'École » a rétabli les Greta (groupement d'établissements pour les missions de formation continue). Leur suppression par le précédent gouvernement tentait d'écarter la formation continue des adultes des missions de l'Éducation nationale. Le décret d'application présenté en juillet au Conseil Supérieur de l'Éducation, fruit d'un dialogue social dense, en donne les outils. Certes la question de la sécurisation des emplois reste en suspens, mais ce texte augure de réelles avancées.

La FSU continuera à s'investir pour que les étapes suivantes, et en particulier les circulaires d'application, soient conformes aux principes qu'elle porte pour cette mission à l'Éducation nationale.

Loi d'orientation

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République est parue au Journal Officiel du 9 juillet 2013, après avoir été adoptée par l'Assemblée nationale puis le Sénat les 24 et 25 juin sans les voix de l'UMP ni de l'UDI. Les premiers décrets d'application examinés au Conseil supérieur de l'éducation concernent les grandes lignes de l'organisation du Conseil supérieur des programmes et du Conseil national d'évaluation du système scolaire, l'abrogation de la possibilité d'entrée en apprentissage à 14 ans (dite loi Cherpion), le conseil école - collège, et les cycles d'enseignement jusqu'à la fin du collège. Ces derniers sont prévus d'une même durée de 3 ans, sans avoir pris le temps d'un débat pédagogique approfondi, hormis pour la maternelle avec un cycle unique qui lui redonne sa spécificité.

Le découpage CM1-CM2-6^e, et 5^e- 4^e -3^e pose la question du statut de la 6^e et de l'articulation 3^e - seconde, et contraint les travaux du Conseil supérieur des programmes, auquel une charte de fabrication des programmes devrait être adjointe, avant même sa mise en place.

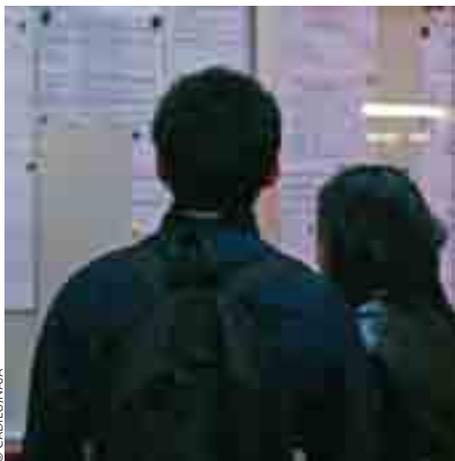
Formateurs de terrain

Après les nombreuses interpellations des syndicats de la FSU (audience, campagne de pétition...) Vincent Peillon s'est engagé à ouvrir le chantier du statut et des missions des formateurs de terrain des premier et second degrés. Pour les maîtres formateurs du primaire comme pour les conseillers pédagogiques du second degré, des améliorations significatives en termes d'indemnités, de missions, de temps de décharge et de formation, sont attendues. Le ministre reconnaît en effet la nécessité d'amplifier le réseau de formateurs et de leur donner toute leur place dans la formation au sein des ESPE. Ces questions seront abordées à la rentrée lors des discussions qui s'ouvriront sur le métier d'enseignant.

> ESPE

Urgence et précipitation

Dès le 1^{er} septembre, les Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) devront organiser la formation des enseignants et des professionnels de l'éducation, sous la double tutelle du Ministère de l'éducation nationale et de celui de l'enseignement supérieur.



La mise en place des ESPE révèle des disparités, notamment quant aux contenus des formations des masters.

Quatre textes, relatifs à la création des ESPE, à leurs procédures d'accréditation, à leur organisation et au contenu de formation, ont été étudiés au CNESER (Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche) puis au CSE (Conseil supérieur de l'éducation), les 16 et 17 juillet. 30 ESPE, une par académie, doivent voir le jour.

Pour la FSU, qui a proposé une motion signée par de nombreuses organisations syndicales et étudiantes et votée à la quasi-unanimité au CNESER, la réforme de la

formation est marquée par « une précipitation confuse et tendue ». La motion dénonce l'absence de cadrage ministériel des projets académiques. En effet, la configuration des ESPE diffère selon les réalités locales : lorsqu'il y a une ou plusieurs universités dans l'académie, lorsque l'ESPE s'inscrit dans la continuité de l'existant ou que le projet est à construire... Un contexte dans lequel réapparaissent les rivalités issues de la concurrence entre les universités et de la situation financière catastrophique dans laquelle se trouvent certaines. Certains projets réduisent ainsi l'ESPE à n'être qu'un service commun interuniversitaire, sans ressources spécifiques, ce qui est loin des missions fixées par la loi. Quant aux contenus de formation des masters, le cadre contraint d'un M2 à mi-temps et l'absence de cahier des charges conduisent à d'importantes disparités et un certain appauvrissement de la formation.

Dans ce contexte, l'année qui vient doit être considérée comme transitoire pour toutes les ESPE. Dans l'immédiat, la FSU continue d'exiger des mesures conservatoires pour garantir les ressources humaines et financières de la formation des enseignants et demande la création d'un comité de suivi constitué de membres du CSE et du CNESER.

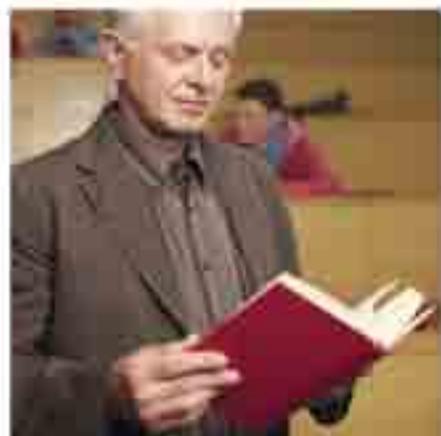
ALINE BECKER

Recrutement, un vivier insuffisant

Si la baisse des inscriptions aux concours d'enseignants a enfin été enrayerée à la session 2013, ce dont s'est félicité le ministre de l'éducation, le nombre de candidats présents n'est toujours pas suffisant pour garantir le vivier. Près de 2 200 postes n'ont ainsi pas été pourvus aux concours 2013. Pour les CAPES, ce sont 1 528 postes perdus, soit 13,9 % des postes ouverts aux concours externes. Dans le premier degré, près de 300 places ne sont pas pourvus au CRPE avec des problèmes de recrutement qui se concentrent sur quelques académies déjà déficitaires, dont Créteil qui se retrouve avec 179 postes non pourvus sur les 1 055 offerts au concours externe, ou encore Versailles et Paris qui laissent respectivement 34 et 28 places à ce concours. Dans le second degré, des professeurs certifiés de lettres, d'éducation musicale, d'anglais, d'allemand ou de mathématiques manqueront également à l'appel à la rentrée.

Toutes les inquiétudes restent de mise pour la session exceptionnelle du concours 2014 anticipé. Le ratio admissibles/places au concours n'a jamais été aussi bas (1,13 admissibles pour 1 place au CRPE).

Pour pallier ces difficultés, la FSU exige des mesures urgentes comme la mise en place de prérecrutements conférant un statut d'élèves professeurs, impliquant une rémunération permettant la poursuite d'étude et la préparation aux concours.



UNE BANQUE À MON IMAGE, ÇA CHANGE MON IMAGE DES BANQUES.

Le Crédit Mutuel Enseignant est une banque authentiquement coopérative dédiée au monde de l'enseignement, de la culture, de la recherche et des sports. Elle propose un service de bancassurance sur mesure et place depuis toujours la qualité de son offre et la relation client au coeur de ses préoccupations.

UNE BANQUE CRÉÉE PAR SES COLLÈGUES, ÇA CHANGE TOUT.

Crédit  Mutuel
Enseignant
www.cme.creditmutuel.fr



8€



10 € au lieu de 15



8€



5 € au lieu de 8



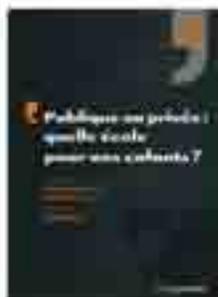
15 € au lieu de 19,5



8 € au lieu de 20



6 € au lieu de 15



9.9€



10 € au lieu de 18

Abonnez-vous...!

« Regards croisés »

La nouvelle revue trimestrielle

regards croisés 706

Les gauches en Amérique latine



Abonnement
À la revue : 26 €
Pour un an
(4 numéros)

La lettre électronique

Tous les mois

Abonnement
Gratuit sur le site



Toutes les publications de l'Institut sont sur www.institut.fsu.fr
Livres à commander à

Retraites: tous concernés



© TRÉVIERS/NAJA

Présentée comme inévitable pour faire face aux besoins de financement à court terme (20 milliards d'euros pour 2020), une nouvelle réforme des retraites a été annoncée pour l'automne.

**Dossier réalisé par
Aline Becker, Monique Daune,
Emmanuel Guichardaz, Marie-Cécile Périllat,
Valérie Sipahimalani**

« On vit plus longtemps, il faut donc travailler plus longtemps », « les fonctionnaires sont des privilégiés », « les retraités sont des nantis »... : de fausses évidences ont été soigneusement pilonnées dans les médias pour justifier de nouvelles mesures régressives.

Pour le MEDEF, opposé à toute augmentation des ressources, il faudrait encore repousser l'âge légal de départ à la retraite. Des membres de la majorité gouvernementale ont distillé les mauvaises nouvelles, plaidant pour des mesures « courageuses » et des « efforts » partagés entre salariés et retraités.

Avant de lancer la concertation cet été avec les organisations syndicales, le gouvernement a indiqué qu'un nouvel allongement de la durée de cotisation pour une retraite à taux plein serait la

mesure « la plus juste ». Or, fixer une durée de cotisation inaccessible à la quasi-totalité des salariés, c'est baisser leurs pensions par le jeu de la décote, en pénalisant particulièrement celles et ceux qui ont eu des carrières courtes ou hachées, notamment les femmes. Obliger les salariés encore en emploi à retarder leur départ à la retraite, c'est aussi fermer massivement la porte de l'emploi aux jeunes et en faire les grands perdants de demain.

Ce dossier a été bouclé avant que le Premier ministre ne présente aux organisations syndicales fin août les arbitrages du Gouvernement après les concertations de l'été. Viendront alors de rapides discussions avec la ministre Marisol Touraine avant le Conseil des ministres de la mi-septembre qui validera le futur projet de loi déposé au Parlement.

La FSU a contesté ce calendrier très resserré qui ne permettra pas de réelles discussions sur le projet gouvernemental. Elle a rappelé son opposition à toute perspective d'allongement de la durée de cotisation et/ou de désindexation des pensions, son hostilité à toute mise à contribution des retraités, son refus de toute augmentation de la CSG ainsi que son attachement au Code des pensions. Elle a réaffirmé la nécessité de redonner aux salariés confiance dans un système de retraite par répartition en corrigeant les inégalités produites par les réformes antérieures et en ouvrant de nouveaux droits, comme la prise en compte des années d'étude, de formation et de recherche d'emploi dans le calcul de la durée de cotisation.

Elle a demandé que soient mobilisés les financements nécessaires pour que des pensions de haut niveau soient garanties à toutes et à tous. Ce qui impose un autre partage du travail et des richesses que celui que l'on subit aujourd'hui. Elle appelle les personnels de la Fonction publique à se mobiliser dès le 10 septembre par la grève et les manifestations pour exiger une autre réforme des retraites que celle qui se profile et des politiques favorables à l'emploi et aux salaires.

Retraites : comment en France ?

Fruit d'une longue histoire, notre système actuel de retraites puise ses racines dans les principes de solidarité au cœur de la création de la Sécurité Sociale en 1945. Mais il reste très complexe et morcelé.



Le Code des pensions est créé en 1853. La loi de 1910 sur les retraites ouvrières et paysannes est l'occasion d'un vif débat mais n'aura jamais d'effet concret. Le double objectif des ordonnances de 1945 était ambitieux : donner le droit à tout citoyen à une protection sociale inconditionnelle et construire un système unique couvrant toute la population, un « régime général » qui ne sera jamais réalisé pour des raisons diverses (certains salariés craignant qu'il soit moins avantageux que leurs régimes spéciaux, les indépendants répugnant à voir leur situation confondue avec celle des salariés...). Un décret de 1946 fixera la liste des différents régimes, les cadres obtiendront la création de régimes complémentaires, rendus obligatoires et généralisés à l'ensemble des salariés du privé en 1973.

Aujourd'hui, notre système de retraite est constitué de trois étages : retraites de base et retraites complémentaires

sont servies par des régimes à affiliation obligatoire ; s'ajoute une éventuelle épargne volontaire (d'entreprise ou individuelle).

Le principe de répartition

Le premier étage et le plus important est basé sur le principe de la répartition : par leurs cotisations, les actifs financent la retraite de leurs aînés tout en s'ouvrant des droits pour leurs futures retraites.

L'ensemble constitue un système qui reste complexe, avec plus de vingt régimes de retraite de base : le régime général (11,7 millions de pensionnés), ceux des trois Fonctions publiques (2,5 millions), les régimes spéciaux (SNCF, RATP, marins, industries électrique et gazière...), les régimes des professions indépendantes et libérales, ceux de l'agriculture. Près de 33 % des retraités (les polypensionnés) perçoivent des pensions d'au moins deux régimes de base.

ça marche

Sauf cas particulier, toute personne née après le 1^{er} janvier 1955 doit désormais avoir 62 ans pour partir à la retraite et avoir cotisé au moins 166 trimestres pour prétendre au taux plein. À chaque trimestre manquant est appliquée une décote (coefficient de minoration qui réduit le taux de pension).

62 ans, l'âge minimum

Dans le régime général, le taux plein de la retraite de base correspond à 50 % de la moyenne des 25 meilleures années de salaires. S'y ajoute la retraite complémentaire obligatoire (Agirc pour les cadres ou Arrco pour les autres, IRCANTEC pour les non titulaires de la Fonction publique), calculée sur la base de points acquis pendant la carrière. S'il remplit les conditions d'âge et de durée de cotisation, le salarié du privé peut espérer toucher une retraite correspondant à 75 % de ses 25 meilleures années.

Dans la Fonction publique, régie par le Code des pensions, la retraite est calculée sur les six derniers mois, avec un taux de remplacement de 75 % pour ceux qui n'ont pas de décote, mais sans intégration des primes.

Au-delà de ces règles générales, plusieurs dispositifs visent à compenser certaines inégalités ou aléas de la vie : le minimum contributif garantit un revenu de 629 euros par mois à ceux qui ont validé tous leurs trimestres sur la base de salaires très faibles ; l'Allocation de solidarité aux personnes âgées assure un niveau minimum de ressources à toute personne de plus de 65 ans (787 euros par mois si elle vit seule). À cela s'ajoutent d'autres mécanismes de solidarité comme les avantages familiaux ou la validation des périodes de chômage indemnisé.

C'est cet ensemble très complexe qui a permis d'assurer jusqu'ici un niveau de vie aux retraités presque comparable à celui des actifs, mais avec de très fortes inégalités, aggravées par les réformes depuis 1993.

En Suède, les comptes notionnels

La Suède, qui avait jusqu'en 1994 un système de retraite assez proche du nôtre, applique depuis 2003 un système par répartition à cotisations définies communément appelé « comptes notionnels » ou retraite par points.



© TRÉVIERS/NAVA

Concrètement, sur les 18,5 % du salaire consacré aux retraites, 16 % reviennent à un régime de répartition « par point » et 2,5 % à un fonds de pension par capitalisation.

Chaque salarié possède un « compte », virtuel, où sont enregistrées les cotisations prélevées sur son salaire (immédiatement reversées aux retraités sous forme de pensions). Lorsqu'il prend sa

retraite, ces cotisations enregistrées sont converties en pensions dont le montant est calculé en fonction de l'espérance de vie moyenne de la génération à laquelle il appartient. Son niveau de retraite n'est donc pas garanti.

Ce système d'exonère de toute recherche de financement supplémentaire des retraites en cas d'évolutions démographique, économique et sociale défavorables, en faisant payer le prix fort aux individus eux-mêmes. Les pensions ont été systématiquement amputées depuis le départ (pour un total cumulé de 40 % d'ici 2015), ce qui a fait voler en éclats le consensus droite/gauche qui avait permis cette réforme.

Aux États-Unis, la capitalisation

Les pensions de retraite que touchent les Américains dans le cadre de la « Social Security » ne leur assurent pas un revenu suffisant. La plupart des salariés complètent donc en investissant dans une épargne retraite individuelle. Coexistent également en parallèle deux types de régimes d'entreprise par capitalisation qui consistent à reverser aux

retraités une rente prise sur la richesse produite par les entreprises sous forme de dividendes. Ce système ne résout donc pas le rapport actifs/retraités puisque les retraites sont financées sur les richesses produites par les actifs. Il ne garan-



© DONNELLY/NAVA

tit pas non plus le niveau de retraite, car entreprises et fonds de pension subissent les aléas économiques. Ainsi en 2009 les retraités américains ont vu fondre leurs revenus car les actifs financiers sur lesquels reposaient les plans de retraite ont perdu 2 000 milliards de \$ de valeur.

Les chiffres

- **6,5 points**

C'est le recul de la part des pensions dans le PIB à l'horizon 2040 du fait des réformes de 1993 à 2011 caractérisées par le refus d'augmenter les ressources des retraités alors qu'ils seront plus nombreux (source Insee).

- **62 %**

C'est le taux de remplacement moyen net en France pour des revenus moyens (contre 70 % dans les pays de l'OCDE).

- **4^e place**

C'est la position occupée par la France au sein de l'Union Européenne pour la sévérité des réformes en matière de retraites (source Commission européenne).

- **2,1 ans**

C'est le recul de l'âge effectif moyen de départ à la retraite en France entre 2001 et 2011 (source Alternatives économiques) contre 1,6 en moyenne européenne.

- **66 ans ?**

C'est l'âge où la génération 1978 atteindrait des droits à taux plein si on lui demandait 44 ans de cotisation (source rapport Moreau).

- **35 ans**

C'est, pour la génération 1974, l'espérance de vie professionnelle pour les hommes (33 ans pour les femmes). Avec le système de décote, une durée d'assurance exigée qui dépasse largement cette moyenne (aujourd'hui 41,5 ans) entraîne donc automatiquement une baisse des pensions.

- **Double peine pour les plus jeunes**

Le taux d'emploi des seniors (55 à 65 ans) est passé de 38 % à 46 % entre 1997 et 2012 (+ 21 %) mais le taux de chômage des jeunes (15 à 25 ans) est passé de 6,6 % à 9,9 % dans la même période (+ 50 %).

- **Les fonctionnaires des privilégiés ?**

18 % des pensions en 2011 étaient touchées par une décote dans la fonction publique d'état (7 % au régime général).

- **Les retraités des nantis ?**

On compte 10,5 % de retraités pauvres et 680 000 bénéficiaires du minimum vieillesse (787 euros par mois).

Du rapport Moreau au

Du rapport que Yannick Moreau a remis le 14 juin, on ne sait pas encore ce que le gouvernement retiendra.



La FSU a développé avec Marylise Lebranchu les questions spécifiques à la Fonction publique.

Le rapport « *Nos retraites demain, équilibre financier et justice* » que Yannick Moreau a remis au Premier ministre le 14 juin est un rapport très documenté qui confirme que le « déficit » de la branche vieillesse en 2020 est lié à la crise, et que le déséquilibre démographique (entre cotisants et retraités) dont on nous rebat les oreilles depuis plus de 20 ans sera derrière nous en 2035 « du fait de la disparition des classes nombreuses nées dans l'immédiat après-guerre ». Cela n'a pas empêché les auteurs du rapport de préconiser au gouvernement une série de mesures visant quasiment toutes à faire payer aux salariés (actifs et retraités) une crise dont ils ne sont pourtant pas responsables. Au nom d'un déficit « conjoncturel » en 2020, les pistes de réforme « structurelle » - qu'ils proposent pour 2020 et après - aboutiraient inmanquablement à une diminution drastique des pensions sur le long terme.

Alors même que le COR (Conseil d'Orientation des Retraites) prévoit un retour à l'équilibre en 2040 !

À l'heure où ces lignes sont écrites, on ne sait pas précisément ce que retiendra le gouvernement des « outils » du rapport Moreau ou de la concertation éclair de l'été.

Lorsqu'elle a reçu la FSU en juillet, Marisol Touraine a toutefois donné les axes en préparation pour le futur projet de loi. L'allongement de la durée de cotisation serait toujours une piste privilégiée, éventuellement complétée par la recherche de nouveaux financements mais le gouvernement n'aurait pas encore tranché en ce qui concerne la mise à contribution des retraités ou celle des revenus du capital. Il serait prêt à examiner la réalité des carrières professionnelles en traitant les questions de pénibilité, le niveau de pension des femmes, la situation des jeunes. L'alignement public/privé ne serait pas envisagé.

projet de loi Une spirale de réformes régressives

Pour en finir avec l'instabilité des réformes, il serait institué un système de pilotage fondé sur le COR : celui-ci transmettrait chaque année un rapport à un comité de suivi qui ferait alors des recommandations au gouvernement.

La FSU a ensuite développé avec Marylise Lebranchu les questions spécifiques à la Fonction publique. La Ministre s'est dite favorable à ouvrir des discussions sur nombre de sujets (polypensionnés¹, fonctionnaires en situation de handicap, exercices à l'étranger, aménagement des fins de carrière, reconstruction d'un minimum garanti, bonifications et prise en compte des années d'étude). Tout reste bien flou.

Mais rien n'est joué. Au-delà des retraités qui ont déjà envoyé leurs revendications dans une adresse commune au Président de la République et qui s'apprêtent à le faire auprès des groupes parlementaires, il appartient aux salariés, aux fonctionnaires, aux citoyens, aux jeunes de se mobiliser largement pour faire notamment échec à un nouvel allongement de la durée d'assurance et imposer une remise à plat des réformes régressives antérieures.

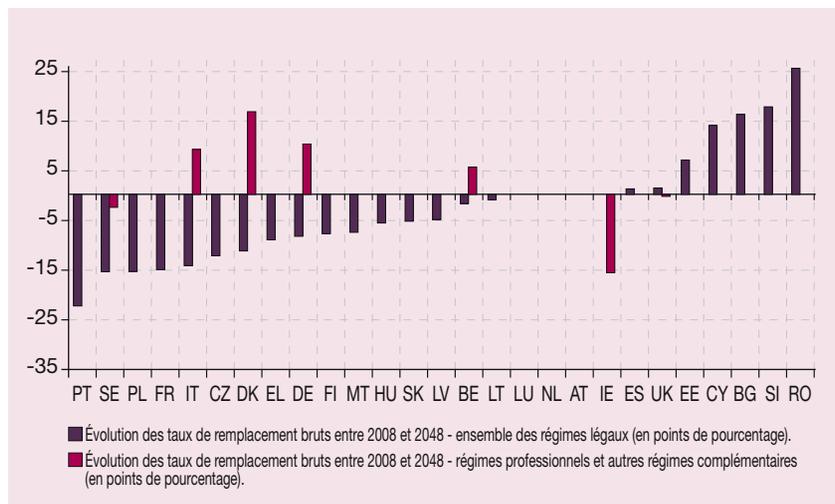
Cela suppose que de nouveaux financements justes et pérennes soient recherchés, en lien avec une autre politique de l'emploi et des salaires.

1. La situation des polypensionnés est injuste. Avec une carrière complète, leur pension est inférieure en moyenne de 8 % à celle des unipensionnés.



© CADIEU/ANA

De 1993 à 2010, les réformes se sont succédé, dégradant toujours davantage les conditions d'accès à la retraite à taux plein ainsi que le montant des pensions.



Source : Commission Européenne, Livre Blanc, Une stratégie pour des retraites adéquates, sûres et viables, Février 2012.

Commentaire : Une série de réformes en France qui figure parmi l'une des plus dures à l'échelle européenne...

En 1993, la durée de cotisation pour bénéficier d'une retraite à taux plein passe de 37,5 ans à 40 ans pour les salariés du privé. Créée en 1982 avec le passage de l'âge légal de 65 à 60 ans, la décote pour chaque trimestre de cotisation manquant (2,5 % par trimestre, soit 10 % par an) n'est pas modifiée. Le salaire moyen de référence qui sert de base pour le calcul de la retraite est calculé progressivement sur les 25 meilleures années et non plus sur les 10 meilleures. Rappelons que, depuis 1987, les salaires portés au compte sont indexés sur l'inflation et non plus sur l'évolution du salaire moyen, ce qui conduit à les minorer. De même, le montant de la pension est revalorisé annuellement en fonction de l'indice des prix à la consommation.

La réforme de 2003 réduit les taux de décote du régime général mais en étant le principe aux régimes de la Fonction publique avec les reculs de 1993 (augmentation de la durée d'assurance, indexation des pensions sur les prix...), mais maintient le calcul sur les six derniers mois. Elle supprime pour les seules femmes fonctionnaires les bonifications pour les enfants à naître, crée la retraite additionnelle

dans la fonction publique (RAFP). Pour l'ensemble des régimes, elle crée une durée d'assurance « tous régimes » qui augmente jusqu'en 2020 en fonction des gains d'espérance de vie à 60 ans.

En 2010-2011 l'âge d'ouverture des droits à la retraite et celui d'accès au taux plein sont repoussés de 2 ans, passant à court terme respectivement à 62 et 65 ans. Les conditions de départs au titre du dispositif « carrières longues » sont durcies, les questions de pénibilité réduites à la notion d'invalidité. Dans la Fonction publique, le dispositif de départs anticipés pour les parents de trois enfants est fermé. Il est mis fin à la possibilité de valider des services de non titulaires. Le taux de cotisation retraite augmente pour les fonctionnaires alors même que la valeur du point d'indice est bloquée. La Cessation Progressive d'Activité ainsi que le traitement continué (permettant de toucher un salaire complet en cas de départ à la retraite en cours de mois) sont supprimés. Le minimum garanti, pension minimale des retraités de la fonction publique, n'est attribué qu'à ceux qui bénéficient du taux plein.

Les propositions de la FSU

Pour la FSU, âge de départ et taux de remplacement sont des choix de société ; ils doivent donc être arbitrés au terme d'un débat social



© NETANGENAJA

La FSU défend le droit à la retraite à 60 ans, avec un taux de remplacement de 75 %. Les régimes de retraite doivent donc être construits pour servir des prestations conformes à ces objectifs. La durée d'assurance doit permettre d'atteindre ces objectifs ; les périodes de chômage, de précarité, d'études et de formation doivent être validées. Une durée de 37,5 ans est aujourd'hui incontournable.

Par ailleurs, corriger les injustices et les inégalités est une nécessité. Pour cela, il faut mettre fin au système de la décote / surcote qui pénalise notamment les femmes et les salariés ayant eu des carrières courtes et accidentées, ou les plus jeunes géné-

rations confrontées à une durée d'assurance hors de portée et qui subissent ainsi une véritable « double peine ».

Dans la même idée, il est urgent de reconstruire les droits des mères fonctionnaires.

La question des fins de carrière ne doit pas être oubliée : lutter contre la pénibilité, reconnaître le droit à des départs anticipés et favoriser le temps partiel en fin de carrière en limitant la baisse de la rémunération sont des propositions que la FSU avance également.

Afin de développer les solidarités, la FSU propose de reconstruire un minimum garanti du Code des pensions et

le « minimum contributif » du régime général, qui doivent être attribués sans condition du taux plein.

Les mesures de désindexation ont provoqué une baisse importante du pouvoir d'achat des retraités : il faut ré-indexer les pensions sur les salaires. Pour la Fonction publique, ces propositions peuvent se faire dans le cadre du Code des pensions qui doit être maintenu et amélioré.

Enfin, la situation des polypensionnés doit être corrigée, avec une première mesure de généralisation de la proratisation existante entre les régimes alignés à l'ensemble des régimes de base.

Ces mesures ont évidemment un coût, qui nécessitera de dégager les financements nécessaires.

La lutte contre l'évasion et la fraude sociale, la suppression des exonérations de cotisations qui n'ont pas fait la preuve de leur efficacité, la hausse des cotisations sont des mesures urgentes.

Ces politiques doivent être articulées au sein d'un plan de lutte contre la crise, sachant que la situation de l'emploi et le niveau des salaires sont déterminants et qu'il serait dramatique d'aggraver la situation par des mesures pesant sur la consommation.

*Selon la commission des affaires sociales de l'assemblée nationale, elle représenterait de 13,5 à 15,8 Mds € ; rapport du 29 juin 2011.

Les 6 derniers mois : un privilège ?

La remise en cause du calcul de la pension sur les 6 derniers mois pour les fonctionnaires revient régulièrement. Il est vrai que comparée aux 25 meilleures années pour le privé, la balance semble pencher nettement du côté de la Fonction publique. Pourtant, les chiffres démentent cette analyse superficielle. Le niveau des pensions du public est sensiblement le même, à situation comparable, que celui des salariés du privé. Explica-

tions : le calcul des trimestres se fait au jour près, accentuant les effets de la décote qui touchait, en 2011, 18 % des pensions dans le public contre 7 % de celles du privé. Par ailleurs, la bonification de service n'est que de 6 mois (contre deux ans dans le privé). Enfin, les primes ne sont pas prises en compte dans le mode de calcul.



© CADIEU/NAJA

Jean-Marie Harribey : « prendre une tout autre direction »

Quel bilan tirez-vous des réformes des retraites réalisées depuis 1993 ?

Tout ce que les syndicats opposés à ces réformes (notamment la CGT, FO, la FSU et Solidaires), les associations Attac et la Fondation Copernic¹, et les partis résolument de gauche avaient dit s'est malheureusement réalisé. L'allongement de la durée de cotisation, le recul des âges de la retraite, la désindexation des pensions par rapport aux salaires et la prise en compte de 25 années de salaires au lieu de 10 dans le régime général ont abouti à :

- la baisse effective des pensions : le Conseil d'orientation des retraites évalue entre 15 et 25 % cette baisse relative aux salaires à l'horizon 2060 ;
- l'augmentation du taux de chômage des jeunes et des seniors malgré une hausse du taux d'emploi de ces derniers ;
- l'instillation du doute dans les esprits quant à la capacité d'un système collectif à perdurer, afin de préparer la place aux fonds de pension et aux compagnies d'assurance, malgré la stérilité de ceux-ci en termes de création de richesses, et cela au beau milieu d'une crise financière gigantesque.

Que retenir-vous du rapport Moreau et des pistes qu'il préconise ?

Les 20 milliards qui manqueront en 2020 n'ont strictement rien à voir avec la démographie et l'allongement de l'espérance de vie. Le rapport Moreau le dit sans ambages : « La durée et l'ampleur de la crise depuis 2008 affectent fortement le système des retraites et rendent plus exigeantes les conditions du retour à l'équilibre. »² Ces besoins à l'horizon de 2020 sont de l'ordre d'un point de PIB. Un ordre de grandeur à rapprocher de la détérioration de la part de la masse salariale de 5 points dans le PIB depuis trois décennies, que l'on retrouve sous forme de dividendes supplémentaires versés aux actionnaires.

L'accord du 13 mars 2013 imposé par le patronat aux syndicats prévoit d'indexer les pensions complémentaires un point de moins que l'inflation. Le rapport Moreau veut baisser toutes les pensions en diminuant les salaires « portés au compte », c'est-à-dire ceux qui servi-

ront au calcul des futures pensions. En passant sous silence le préjudice supplémentaire que subiront les femmes, dont les pensions sont déjà inférieures de 32 % à celles des hommes.

La baisse des pensions ne suffisant pas à passer le cap de 2020, il faut faire payer les pensionnés ! Le taux de la CSG des retraités passera de 6,6 % à 7,5 % ; leur abattement fiscal de 10 % sera supprimé ; les majorations de pension pour avoir élevé trois enfants et plus seront impossibles.

Pour contribuer à combler le besoin de financement du seul régime général de 7 Mds en 2020, le rapport Moreau préconise une hausse des cotisations

« L'effort pour les entreprises s'élèvera à 1/5 de l'effort total, les 4/5 reposeront sur les travailleurs actuels et anciens. »



Jean-Marie Harribey, co-président du Conseil scientifique d'Attac, co-président des Economistes atterrés.

socials : 0,1 point par an à partager entre salariés et employeurs. Cette mesure rapportera 2,6 Mds en 2020. L'effort qui sera demandé aux entreprises s'élèvera à 1,3 Md, c'est-à-dire à moins d'un cinquième de l'effort total, tandis que les 4/5 reposeront sur les travailleurs actuels et anciens.

La rengaine est connue. Elle est main-

tenant chantée par le président Hollande : « Dès lors que l'on vit plus longtemps, on devra travailler aussi un peu plus longtemps. » Est programmé l'allongement de la durée de cotisation pour bénéficier d'une retraite à taux plein : au lieu de 41,5 ans aujourd'hui, on passera à 41,75 en 2020 (génération 1957), 43 en 2035 (gén. 1962) et 44 en 2050 (gén. 1966), voire, en accélérant le calendrier, 43 ans dès 2024 et 44 ans en 2028.

Comment garantir un financement pérenne et solidaire de notre système de retraites par répartition ?

Le président Hollande l'a dit, le rapport Moreau l'a labellisé : il convient de « s'inscrire dans la trajectoire des finances publiques retenues par les pouvoirs publics et de concourir au redressement des comptes publics et à la crédibilité internationale de la France »³.

- Mais les retraites pourraient être aussi un marqueur dans une tout autre direction :
- pour financer la protection sociale en abandonnant l'austérité et en élargissant l'assiette des cotisations, c'est-à-dire en y soumettant tous les revenus distribués, dont les dividendes, et cela fera autant de moins destiné à la spéculation ;
 - pour rétablir entre les générations un contrat de confiance qui a été meurtri par trois décennies de politiques néolibérales ;
 - pour entreprendre une vraie réduction des inégalités, notamment entre hommes et femmes ;
 - pour imaginer un rapport au travail hors de la contrainte de la rentabilité du capital et hors de l'exhortation à produire toujours plus ; en ce sens, vouloir des retraites solidaires est inséparable d'une stratégie de développement humain soutenable écologiquement.

1. Attac, Fondation Copernic (J.-M. Harribey, P. Khalfa, C. Marty, coord.), *Retraites, L'heure de vérité*, Paris, Syllepse, 2010.

2. Rapport de Yannick Moreau, « Nos retraites demain : équilibre financier et justice », 14 juin 2013, p. 46, <http://www.gouvernement.fr/presse/rapport-nos-retraites-demain-equilibre-financier-et-justice>.

3. Rapport Moreau, p. 82.

Le Pôle Nord au centre du

Le réchauffement climatique entraîne une rétraction continue des calottes glacières et de la banquise estivale, rendant accessibles l'été des territoires et des espaces maritimes jusque-là constamment englacés. Cette nouvelle donne a généré dans les médias des descriptions enthousiastes d'un futur polaire aux allures de nouvel Eldorado sur fond de route commerciale stratégique. Le Pôle Nord serait-il en passe de devenir le centre du monde ?

Dans l'Arctique les transformations climatiques sont un fait avéré. Depuis 1979 grâce à l'observation satellitaire,



La rétraction des calottes glacières pourrait ouvrir de nouvelles routes maritimes, notamment entre l'Atlantique Nord et le Pacifique.

les scientifiques constatent que la banquise perd en superficie, en épaisseur et en durée de présence de façon spectaculaire. De telles muta-

tions ont un impact immédiat sur l'ensemble de l'écosystème polaire de même que sur les populations autochtones, mais aussi, pense-t-on souvent, sur l'économie mondiale dans un délai rapproché.

Un passage Nord entre Atlantique et Pacifique

La perspective de voir d'ici 20 ans s'ouvrir des routes maritimes nouvelles a fait couler beaucoup d'encre, en particulier en ce qui concerne le passage Nord-Ouest qui passe de l'Atlantique Nord au Pacifique par les eaux canadiennes désormais libres de glaces l'été. Cela ouvrirait la possibilité de rallier les façades maritimes européenne et nord américaine à celle de l'Asie orientale (Chine, Corée et Japon) sans passer par le canal de Panama ou de Suez, donc un raccourci d'environ 6 000 à 8 000 km. À quoi s'ajoute la perspective d'accéder à des ressources minières et énergétiques nouvelles dont on sait l'espace arctique riche. Mais lorsque l'on parle des zones polaires, les choses ne peuvent être aussi simples.

C'est en effet un espace à la fois fragile et qui demeure, malgré le réchauffement, extrêmement contraignant et dangereux. Même les grandes firmes pétrolières sont circonspectes, jugeant les techniques de forage offshore peu sûres dans l'environnement polaire. Le PDG de Total résumait la chose ainsi : « Du pétrole sur le Groenland, ce serait un désastre. Une fuite causerait trop de dommages à l'image de la compagnie ». Shell a dû suspendre en février sa campagne d'exploration offshore en Alaska tant les avaries techniques se sont avérées importantes. Mais le gaz offshore en revanche poserait moins de problèmes et reste donc dans la ligne de mire, de la Norvège et de la Russie en particulier.

Les dangers d'une route sur le pôle

Dans le même ordre d'idée, la question de faire transiter le commerce maritime par le pôle n'est pas sans poser problèmes. Du fait de la dangerosité des conditions de navigation (tempêtes, brumes, glaces dérivantes) les armateurs veulent avant toutes choses clarifier les règles de navigation et d'assurance : qui sera responsable en cas d'accident maritime ? Un tel transit supposerait par ailleurs que les États riverains fournissent de gros efforts d'aménagement car il n'existe aucun port refuge en eaux profondes pour accueillir les cargos. Néanmoins, anticipant l'avenir, États-Unis et Canada s'affrontent déjà sur le statut de certains détroits placés sur la route Nord-Ouest : le Canada souhaite pour des raisons écologiques et sécuritaires évidentes conserver le contrôle de ces passages qu'il considère être dans ses eaux territoriales, les États-Unis en revanche voudraient leur voir

L'Arctique en chiffres

La zone arctique compte 600 000 habitants dont 105 000 autochtones.

La banquise a perdu 30 % de surface moyenne en 25 ans et 30 % de son épaisseur.

Septembre 2012 est le mois où la banquise a le plus rétréci depuis le début des observations satellitaires : 40 % de moins que la surface moyenne enregistrée entre 1979 et 2000.

La période navigable a doublé sur la Route Nord-Est depuis son ouverture en 2009.

L'Arctique renfermerait 13 % des ressources mondiales non découvertes de pétrole (90 milliards de barils, soit trois ans de consommation mondiale) et 30 % de celles de gaz naturel (47 000 milliards de m³, soit six ans de consommation), essentiellement en Russie et en Alaska, selon une étude de l'Institut de géophysique américain (USGS) de 2008.

monde ?



© TRÉVIERS/NAJA

donner un statut de détroits internationaux où la liberté de navigation est garantie sans restriction.

Ces réserves n'empêchent pas que les États riverains du pôle nourrissent beaucoup d'ambitions pour l'exploitation de leurs ressources dans les cinquante années à venir, mais également de nouveaux venus au premier rang desquels la Chine. Ainsi la côte Ouest du Groenland est-elle devenue l'enjeu d'une lutte d'influence entre les États-Unis, l'Europe et la Chine pour l'exploitation des terres rares. Cette pression sur les ressources conduit les États polaires à préciser les limites de leur espace maritime, voire à chercher à étendre leur Zone économique exclusive sur laquelle ils ont les droits d'exploitation halieutique et minière.

Ainsi, l'importance de l'enjeu maritime polaire pousse les États riverains à s'entendre pour se partager les dernières eaux polaires internationales, patrimoine commun de l'humanité, car, de leur point de vue, rien ne serait pire qu'un éventuel traité conservatoire des eaux internationales arctiques sur le modèle de l'Antarctique, protégeant un patrimoine océanique encore en voie d'inventaire.

MARIE-CÉCILE PÉRILLAT

3 questions à

Eric Canobbio : « L'Arctique est déjà un espace exploité »



Eric Canobbio, géographe, maître de conférences à l'université Paris-VIII.

L'Arctique pourrait-il devenir un nouvel Eldorado ?

Il y a beaucoup de fantasmes qui mélangent réalité présente et projections sur l'avenir. Car l'Arctique est déjà un espace exploité : 90 % du gaz russe en provient, Russie et Canada possèdent dans la zone polaire les mines de diamants les plus rentables du monde etc.. L'Arctique est donc déjà stratégique. Le retrait des glaces ne fait qu'accroître une réalité existante. Mais de nombreux problèmes rendent délicate l'exploitation de nouvelles ressources, en particulier le pétrole offshore.

Pourrait-il devenir un axe de transit majeur du commerce mondial ?

Les flux sont encore très

faibles : c'est un trafic qui évacue les richesses extraites dans la zone arctique vers les pôles de la mondialisation. De ce point de vue la route Nord-Est est la plus stratégique, elle longe les côtes de Russie et draine les richesses sibériennes. Mais vu les difficultés que représente la navigation dans ces eaux et les infrastructures que cela nécessiterait, on voit mal dans un avenir proche l'océan arctique devenir une zone de transit mondial.

Les populations autochtones ont-elles leur mot à dire ?

La situation est variable selon les pays. Au Canada les Inuits, propriétaires du sol, sont partie prenante des

conditions d'exploitation des ressources. Ils sont favorables à l'économie minière et au développement du passage Nord-Ouest à condition que cela profite à l'économie régionale en terme d'emplois et de formation des jeunes. Au Groenland, avec l'arrivée de nouveaux acteurs tels que la Chine, les populations autochtones craignent de revoir un schéma colonial qu'elles ont connu avec le Danemark. En Norvège et en Russie, elles ont très peu de droits, et l'exploitation minière perturbe leur mode de vie traditionnel basé sur l'élevage de rennes. Les jeunes grandissent désormais dans la perspective de travailler dans l'économie minière.

La musique adoucit les marques

Décidément les marques ne reculent devant rien pour réinventer des modèles de distribution et valoriser leur image. Elles ont franchi cet été un pas de géant vers la musique, court-circuitant non seulement les réseaux de distribution mais aussi les éditeurs.



© TRÉVIERS/NAJIA

Samsung a en effet convaincu le rappeur Jay-Z (qui a déjà vendu 50 millions de disques depuis ses débuts) de diffuser trois jours avant la sortie commerciale officielle les morceaux de son nouvel album via les smartphones de la marque.

Le premier million d'utilisateurs qui en a fait la demande avait pour seule condition de télécharger une application gratuite spécialement conçue pour les appareils de la marque coréenne. De quoi créer une génération de clients captifs.

Une écoute gratuite et mondialisée donc, inespérée pour le musicien, qui rentabilise ainsi son album avant même sa sortie, et immense coup de pub pour Samsung qui utilise l'image de Jay-Z pour rallier artistes et mélomanes, et surtout donne un grand coup d'accélérateur face à ses concurrents, Apple principalement. Il semble évident que l'initiative va faire des petits, mondialisant un peu plus un modèle qui fait fi des taxes et règlements nationaux.

Dans ces conditions, on comprend qu'en France les rares disquaires indépendants, le défunt Virgin et la FNAC récemment convertie à l'électroménager, ne puissent résister.

Saison sud-africaine



DR

La maison rouge (Fondation Antoine de Galbert) poursuit son cycle d'expositions consacrées aux scènes artistiques de villes dites « périphériques ».

À l'honneur en 2013 : Johannesburg, capitale économique de l'Afrique du Sud. Appelée Joburg par ses habitants, la ville porte l'empreinte des bouleversements qu'a connus le pays depuis la fin de l'apartheid. L'exposition *My Joburg* met l'accent sur l'effervescence artistique des vingt dernières années à travers une quarantaine d'artistes, reconnus internationalement ou méconnus en France, ainsi que la jeune génération de photographes formée par le Market Photo Workshop, fameuse école fondée en 1986. Jusqu'au 22 septembre. www.lamaisonrouge.org

Les 50 ans de France-Culture



DR - COLMAR

La célèbre radio publique, dont l'audience progresse avec 2 % d'audience cumulée en semaine, a choisi

de fêter ses 50 ans d'existence au Palais de Tokyo. Les équipes de l'antenne s'installent au musée les 6, 7 et 8 septembre et invitent le public à vivre en direct plus de 50 heures d'émissions, avec le rappel des grandes heures de la radio et de nombreuses animations musicales. Entrée libre. franceculture.fr

Toulouse, rentrée en festivals

Pendant le mois de septembre, Toulouse maintient une belle ambiance avec ses festivals artistiques qui s'imposent depuis plusieurs années dans divers lieux de la ville. La photo amateur avec Étonnantes proximités, photo encore avec le collectif de photographes toulousains Manifesto, qui défie la météo en organisant les expositions dans des containers maritimes déposés au Grand Rond, la scène électronique avec Electro Alternatif et Piano aux Jacobins qui donne rendez-vous au jazz, au classique, à l'électro pour la 34^e année.

Europe du patrimoine

Les 30^{es} journées européennes du patrimoine se déroulent les 14 et 15 septembre sous



© DREAM ON / MCC

un thème politique « 1913-2013, cent ans de protection », et dans 50 États faisant partie de la Convention culturelle européenne. La ministre de la Culture et de la Communication avait affirmé en 2012 que le patrimoine est un axe prioritaire de sa politique et qu'à ce titre, l'accès aux œuvres et aux monuments est une des pierres angulaires de la politique culturelle conduite en France. Ces richesses, lieux du partage du bien commun, devraient constituer également un levier pour le développement économique et l'emploi, à développer avec les acteurs locaux. Plus de 12 millions de visiteurs s'étaient déplacés en 2012. www.journeesdupatrimoine.fr

Elektricity à Reims

Créé par le musicien Yuksek en 2002, le festival de Reims a l'originalité d'être co-produit depuis 2007 par une SMAC, la Car-



DR

tonnerie (1^{er} grand projet dédié aux musiques actuelles dans les années 2000 accueillant 1 200 et 400 places) et Césaré (l'un des six centres nationaux de création musicale en France). Résidences d'artistes, scènes de concerts, co-productions, les deux structures ouvrent la création électro avec le festival Elektricity. Du 20 au 28 septembre, dans divers lieux de Reims, de la Cartonnerie à l'opéra jusqu'au parvis de la cathédrale. www.elektricityfestival.fr

Le MuCEM, une nouvelle ère pour Marseille

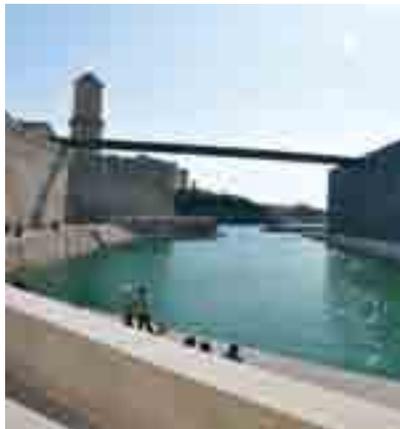
Avec son ouverture au public le 7 juin 2013, le Musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (MuCEM), premier musée national délocalisé, marque une ère nouvelle pour Marseille.

Le MuCEM distingue d'abord Marseille parce qu'il est le premier musée national délocalisé en région. Mais ce qui saute au premier regard, c'est son architecture, signée Rudy Ricciotti, et ce qu'elle dégage autour d'elle. Depuis la sortie de terre et de mer de ce monolithe de dentelle noire reliant le Vieux-Port et la Joliette, le paysage littoral a changé. Offrant des vues de la ville somptueuses, poétiques, de grandes promenades protégées des voitures dans une ville si encombrée par le trafic. Toutes ces sensations laissent présager que le quartier du Fort Saint-Jean ancrera le tourisme dans cette métropole que l'on survolait jusque-là. Entre le MuCEM, le musée de la Fondation Regards, la Villa Méditerranée, le Silo, le FRAC... et l'ensemble des musées rénovés, le visiteur en quête de culture et de beauté peut séjourner à Marseille pour découvrir ses nouveaux trésors.

Le MuCEM, c'est donc les cultures méditerranéennes, thème dont Marseille s'est emparée avec avidité et sans doute avec raisons dans cette cité phocéenne où les communautés méditerranéennes et levantines ont composé le temps et l'histoire.

Trois lieux

Le musée est réparti en trois lieux. Le Fort Saint-Jean est dédié aux collections permanentes. L'exposition *Le temps des loisirs* retrace le passage des fêtes rituelles millénaires à la société des loisirs, après la Révolution puis au Second Empire, sous l'impulsion des entrepreneurs de spectacles (fête foraine, cirque, magie...). Rites de passages (de la naissance à la mort), fêtes calendaires (solstices, vendanges, moissons, fêtes religieuses...) puis fêtes foraines, cirque et marionnettes sont représentées par les trésors de la collection du MuCEM. En parallèle, sous le titre *Les choses de ce côté du monde*, quatre expositions réunissent photographies et vidéos. Au J4 flottant sur l'eau, *Le Noir et le*



Une passerelle relie l'historique Fort Saint-Jean au contemporain J4.

Bleu, un rêve méditerranéen souligne ce qui fait civilisation et ce qui la nie, les Lumières et leurs ombres. Toute la subtilité du parcours d'exposition réside dans cette tension. Ce voyage à travers le temps, depuis le XVIII^e siècle – prélude au rêve de Bonaparte en Égypte – opère un renversement des regards pour interroger le(s) rêve(s) de l'autre rive. La deuxième exposition *Au Bazar du Genre, Féminin – Masculin en Méditerranée* (jusqu'au 6 juillet 2014) pose les questions très actuelles des relations homme / femme à travers objets d'ethnologie, témoignages, films et installations d'art contemporain.

De son côté, la Galerie de la Méditerranée présente une exposition semi-permanente sur l'histoire des civi-

MAMO, Marseille Modulator

Au sommet de La Cité Radieuse, le MAMO Audi talents awards créé par Ora Ito s'est installé en juin. Le chef-d'œuvre de Le Corbusier devient au XXI^e siècle un centre d'art d'exception, écrin et tremplin de la création à venir, où « l'esprit Corbu souffle, impulse et diffuse ».

Pour l'inaugurer, Xavier Veilhan a décidé de ne présenter là que des œuvres créées pour le lieu et en accord avec le site. Une stratégie développée par l'artiste depuis 2012 sous l'appellation Architectones, interventions artistiques dans des lieux spécifiques d'architecture contemporaine. De la Eames House à l'église Sainte-Bernadette de Nevers de Claude Parent et Paul Virilio, en passant par la Maison de Melnikov à Moscou, il dresse un état des icônes architecturales du XX^e siècle.

lisations autour de quatre thèmes : invention et extension des agricultures, monothéisme, citoyenneté et droits de l'Homme, voyages et grandes découvertes.

Enfin, le Centre de conservation et de ressources, dans le quartier de la Belle de Mai, tente l'expérimental avec *Présentée vivante* qui invite des personnalités extérieures à se confronter aux collections du MuCEM. Jean Blaise, directeur général du « Voyage à Nantes », est le premier à relever le défi.

VÉRONIQUE GIRAUD

La banlieue parisienne a son musée

L'ancienne gare de Suresnes s'est transformée en un musée d'un genre inédit puisqu'il s'agit du premier consacré à la banlieue parisienne. Les 73 400 objets, photos et documents du fond du Musée d'histoire sociale et urbaine racontent comment l'industrie automobile, aéronautique, électronique, a programmé au début du XX^e siècle l'évolution de Suresnes et des villes limitrophes de la capitale. On y retrouve les origines de la cité-jardin, urbanisme imaginé par Henri Sellier dans les années vingt pour introduire la mixité sociale dans la ville.



©MUSELSA PROVOST

Le théâtre public fait sa

Agité par le renouvellement de leurs directions, de nombreuses scènes publiques proposeront cette année les programmes décidés par les partants. Le public n'a rien à y perdre. Revue de début de saison.

Un air de tempête souffle régulièrement sur l'univers théâtral. Entre la baisse des subventions, les intermittents soucieux de préserver leur avenir incertain, les nominations et remerciements de directeurs de théâtre, les auteurs en quête de scènes, des



©FRANCK BELONGIE

Julie Brochen, qui dirige le TNS de Strasbourg, met en scène *Liquidation* d'après le roman d'Imre Kertész.

femmes en quête de direction (3 femmes seulement sur 45 théâtres et centres dramatiques), la rentrée s'avère grincheuse. Mais le spectacle continue.

Le festival d'Avignon, qui change de direction avec l'arrivée d'un homme de théâtre Olivier Py, alimente les scènes toute l'année. *Par les villages* de Peter Handke, mise en scène par Stanislas Nordey, a fait l'ouverture à la Cour d'honneur. Elle tournera à Bourges,

Mulhouse, Tarbes (décembre), puis Reims, Chambéry, Clermont-Ferrand, Grenoble, St-Quentin, Orléans et St-Étienne, après un passage, en novembre, à la Colline. Le théâtre de l'Odéon reprendra également une pièce créée à Avignon, *Todo el cielo sobre la tierra* (*Le syndrome de Wendy*) de l'Espagnole Angelica Liddell, qui sera aussi à Tarbes en décembre. À l'Odéon encore, où Joël Pommerat est artiste associé, deux des pièces de l'auteur ouvriront la saison : *Au monde* et *Les marchands*, du 14 septembre au 19 octobre.

Dirigés par des femmes...

Autre grand auteur de théâtre, l'Autrichien Thomas Bernhard sera à l'affiche pour *Perturbation* créée le 10 septembre au théâtre Vidy-Lausanne dans la mise en scène de Kristian Lupa, reprise à la Colline du 27 septembre au 25 octobre, les 18 et 19 novembre au Petit Quevilly (voir ci-dessous) et du 3 au 7 décembre aux Célestins de Lyon. La Colline donnera également en septembre *Des arbres à abattre*, reprise au TNS de Strasbourg du 3 au 19 octobre.

Le TNS est une des rares scènes nationales dirigée par une femme, la comédienne et metteur en scène Julie Brochen. Elle a obtenu un an de prolongation de son mandat et quittera Strasbourg en juillet 2014. Pour sa dernière année, elle mettra en scène en novembre et décembre *Liquidation*. Écrite par le prix Nobel de

littérature Imre Kertész, la pièce raconte le suicide d'un écrivain né dans le camp d'Auschwitz en décembre 1944. Son éditeur pense qu'il a laissé derrière lui un manuscrit expliquant sa volonté de se donner la mort. Il part alors à sa recherche... Autre scène dirigée par une femme, La Criée à Marseille. Macha Makaïeff a choisi pour sa seconde saison de renouveler une journée portes ouvertes, le 28 septembre. Le lendemain, soirée spéciale Marsatac, avec trois concerts de rencontres entre artistes marseillais et musiciens d'ailleurs. Le programme de l'année reflète une vision éclectique de l'art de la scène, entre contes, musique, arts visuels, textes du répertoire... Au Théâtre du Gymnase, toujours dans la cité phocéenne, Simon Abkarian jouera son texte *Le dernier jour du jeûne* aux côtés d'Ariane Ascaride et Aure Atika, du 24 au 28 septembre.

Côté Comédie Française *La trilogie de la Villégiature* de Goldoni sera montée par Alain Françon et *L'anniversaire* de Harold Pinter qui se jouera jusqu'au 24 octobre, par Claude Mourieras. Puis, un nouvel *Hamlet* monté par Dan Jemmett avec Denis Podalydès, à partir du 7 octobre.

Le théâtre du Rond-Point de Jean-Michel Ribes débute sa saison sur un fond musical avec une pièce de... Serge Gainsbourg, *Anna*, incarnée par Cécile de France qui jouera, chantera et dansera, reprenant du 5 septembre au 6 octobre le rôle que tenait Anna Karina à l'écran.

Fins de mandats en région parisienne

Au théâtre Nanterre-les-Amandiers, où Jean-Louis Martinelli a été remercié, *Macbeth* sera mise en scène par Laurent Pelly, co-directeur du TN de Toulouse, avec Thierry Hancisse (13 septembre au 13 octobre). Pour La Commune à Aubervilliers, Marie-José Malis remplace Didier Bezace.

Naissance d'un centre dramatique national

La Haute-Normandie vient d'être dotée pour la première fois d'un centre dramatique national.

En préparation depuis plusieurs années, il naît de la fusion entre la scène nationale du Petit Quevilly et le théâtre des Deux Rives à Rouen, centre dramatique régional dirigé

par Elisabeth Macocco. Le 9 juillet, c'est le comédien et metteur en scène David Bobée qui a été nommé à sa direction.

Agé de 35 ans, il a créé en 1999 sa compagnie Rictus. Il devra désormais penser dans son ensemble la programmation des trois lieux.

rentrée



La pièce de Peter Handke
Par les villages a fait
l'ouverture du festival
d'Avignon. Elle sera
reprise dans de
nombreux théâtres
en France.

© CHRISTOPHE RAYNAUD DE LAGE

L'ouverture à toutes les disciplines des arts vivants et à tous les publics restera le maître-mot. À partir de septembre, musique et cirque occupent la scène pour *Rencontres ici et là* avec l'Académie Fratellini.

Le Théâtre Gérard Philipe à Saint-Denis préfère le répertoire avec *Le triomphe de l'amour* de Marivaux (octobre). Ce sera le dernier trimestre pour Christophe Rauck, nommé directeur au CDN de Lille où officiait Stuart Seide.

Mathieu Bauer, qui dirige depuis juillet 2011 le Nouveau Théâtre de Montreuil, reprend la saison avec le thème de la justice que propose Yan Duyvendak avec son spectacle *Pleasure, continue (Hamlet)*, du 3 au 19 octobre.

Avec *Hannibal*, pièce de Christian Dietrich Grabbe, sont incarnés la chute de Numance, l'incendie de Carthage, les sacrifices humains à Moloch... une succession d'épisodes à la mesure, ou à la démesure de son héros. Bernard Sobel, créateur et directeur du théâtre de Gennevilliers pendant près de quarante ans, revient en invité y monter cette œuvre avec la complicité de Michèle Raoul-Davis, du 13 septembre au 4 octobre.

JACQUES MUCCHIELLI

Point de vue

« Une urgente nécessité »

Chaque nomination par le ministre de la culture des directeurs de théâtre ou centres dramatiques est source d'intrigues et revirements. Il y a eu un début de transparence en 2000 : les candidats doivent déposer des projets où la création et l'accès au plus grand nombre sont prioritaires. Des jurys indépendants choisissent l'heureux élu pour un mandat de trois ans renouvelable. Mais le ministère a continué ses interventions, particulièrement déplacées avec Frédéric Mitterrand.

Rien n'est simple. Le gouvernement peut-il et doit-il garantir la neutralité artistique dans ses choix, et ne pas renouveler Jean-Marie Besset à Montpellier qui porte recours devant le conseil d'État ? Un directeur qui a fait ses preuves, comme Jean-Louis Martinelli à Nanterre, doit-il s'en aller parce qu'il est là depuis

11 ans ? Faut-il absolument promouvoir l'arrivée de nouvelles générations qui n'ont pas forcément les compétences managériales, comme Christophe Maltot à Besançon, remercié après sa première année d'exercice pour cause de conflit avec le personnel ?

Aurélie Filippetti a proposé un renouvellement faisant place aux jeunes et aux femmes qui fait grincer des dents. Afin d'appuyer cette démarche, une trentaine de jeunes femmes et hommes de théâtre ont signé, dans Libération, un texte posant « un objectif clair : celui de faire évoluer notre paysage théâtral, en favorisant notamment l'accès des femmes et des jeunes générations à la direction des théâtres publics ». Ils y affirment que « le théâtre a changé ; il évolue dans un monde plus dur.

Pour que les théâtres publics restent « les fers de lance

d'une véritable politique de création théâtrale à l'échelle de notre pays », plusieurs conditions s'imposent. D'abord « la reconstitution des moyens consacrés à la création, qui n'ont fait que fondre dans les douze dernières années ». Ensuite limiter les mandats « dans le temps, comme dans les cumuls, contribue au renouvellement des générations et des esthétiques. Mais également « des femmes dans la direction des lieux comme dans l'accès aux plateaux ».

Et de conclure : « nous comprenons mal les critiques qui entourent la politique de renouvellement engagée par la ministre de la Culture. Bien au contraire, nous voulons saluer comme un espoir de changement le mouvement d'ensemble qui vient d'être engagé. Le théâtre public est un bien commun : il doit impérativement le rester ».

Reconnu comme un de peintres les plus prometteurs de sa génération, **Liu Zhengyong** exposait cet été à la Biennale de Venise. Il explique son esthétique.

Comment êtes-vous devenu un artiste peintre ?

Mon expérience de la vie est ma meilleure histoire de l'art. Chacun, consciemment ou non, doit trouver une manière d'exister dans ce monde.

Je suis né dans le Hunan, dans un village au paysage agréable. J'ai plusieurs frères et sœurs. Quelques mois après ma naissance, par accident, je suis tombé dans le feu. J'ai mis de longues années à guérir, à me sentir de nouveau vivant, mais j'ai gardé de nombreuses cicatrices et les regards sur moi étaient souvent cruels. Introverti, je n'aimais pas la conversation, cela ne m'a pas empêché d'avoir une enfance merveilleuse, parce que ma famille et mes proches étaient très bons. Je passais la plupart de mon temps à jouer dans la forêt et au bord de la rivière. Mon introversion m'a rendu plus sensible. J'aimais chercher dans la forêt des pierres et des branches d'arbres entassées avec lesquels je créais, je fabriquais des choses, je dessinais près de la rivière. Des idées folles même, et beaucoup d'enthousiasme. Des années plus tard, ces lieux portent toujours les traces de ce que j'y ai créé. Tout ce que je créais me permettait d'oublier la méchanceté des gens. Ce n'était pas prémédité, c'était naturel. C'était peut-être la première fois que je communiquais par l'art. Cela m'a donné envie et courage.

Mon grand-père était pêcheur, on l'a forcé à devenir soldat et à quitter sa ville natale. Il a subi une souffrance imméritée. C'est le second aspect qui a marqué mon enfance, qui m'a maintenu jusqu'à aujourd'hui dans la réflexion et le questionnement, notamment sur la dignité humaine, le respect, à l'écart de tout préjugé. Certains faits non voulus peuvent être déterminants pour l'avenir. Être artiste ou non ce n'est pas important. Ce qui est important c'est réfléchir pour avoir des idées claires

« Limiter l'humanité à un cadre pour la comprendre »



© TRÉVIERS/NAÏA

et être indépendant. Et maintenir une vigilance.

Que vous a apporté votre résidence à la galerie Dock Sud de Sète ?

Ce fut une expérience mémorable, profonde, sur la trajectoire de la culture européenne. Elle a eu un rôle très important pour mieux comprendre et comparer. Comme dans la forêt, on doit entrer dedans pour mieux comprendre son histoire et son environnement. Faire cela permet de comparer le monde avec soi-même et aide à faire mieux.

Que reflètent vos nombreux portraits et autoportraits ?

L'art nécessite de comprendre en profondeur et d'expérimenter les sentiments humains.

Pendant de nombreuses années, j'ai beaucoup travaillé, tenté de trouver l'inspiration. Puis je me suis arrêté. Lors d'un long voyage à travers la Chine, j'ai détesté toutes les peintures que je voyais, les miennes y compris. Je suis revenu dans mon atelier pour détruire tous mes travaux antérieurs. Au moment où j'ai brûlé mes tableaux, je me suis senti libre,

léger. J'ai pu enfin respirer. J'avais travaillé comme un aveugle. J'ai recommencé ma peinture en étant au plus près de moi-même. Maintenant je m'oblige à m'arrêter pour réfléchir. J'espère toujours trouver une raison pour le faire. J'ai augmenté mes exigences. Je dessine beaucoup les corps, le mien et ceux de mes amis, parce que je les connais.

Votre inspiration, de l'ordre de l'intime, de l'universel, semble traverser notre époque...

L'humanité et la liberté s'imposent. Mais je veux les limiter à un cadre pour les comprendre. Cette réponse engendre elle aussi un problème, mais réduit à une période historique spécifique et à un espace limité, elle provoque différentes réactions. Dans la conscience collective, une période donnée peut devenir une blessure, exposant les nombreuses faiblesses de la nature humaine, comme le désir de contrôle et l'obéissance aveugle. Mais on tire également parti des faiblesses humaines. L'esprit humain et le bonheur sont contradictoires. Pour moi l'important, c'est de réfléchir par soi-même. C'est la meilleure façon de comprendre l'humain et la liberté. La mémoire personnelle et la mémoire collective sont à l'intersection de la mémoire historique sur de nombreux points. Ces jonctions contiennent le destin commun de beaucoup d'individus et d'émotions. Il semblerait que la vraie question est que nous devons repenser l'histoire et la mémoire. Même si le problème existera toujours.

**Liu
Zhengyong**

est né en Chine en 1980. Diplômé en 2004 de la *Tianjin Art Academy*, il expose en Californie, à New-York, Berlin, Pékin, Bruxelles, Lille, Strasbourg... et cet été à Venise. En 2012, il effectue une résidence de trois mois à Sète, à l'invitation de la Galerie Dock Sud qui le représente en France.

PROPOS RECUEILLIS PAR
VÉRONIQUE GIRAUD ET ZHU FU CHUN

Et si nous choisissions la stabilité du long terme
plutôt que la fragilité du court terme ?



Quand une banque partage les valeurs de ses Sociétaires, leur confiance est réciproque et durable. Depuis 60 ans, la CASDEN s'engage, au quotidien, à leurs côtés afin qu'ils réalisent leurs projets en toute sécurité et aux meilleures conditions. Être une banque coopérative, c'est protéger avant tout les intérêts de ses Sociétaires.

Rejoignez-nous sur casden.fr ou contactez-nous au 0826 824 400

(0826 824 400 est un 0826 et non un 0800)



L'offre CASDEN est disponible
en Délégations Départementales et
également dans le Réseau Banque Populaire.

casden 
BANQUE POPULAIRE

CASDEN, la banque coopérative de l'éducation, de la recherche et de la culture

30% des enfants présentent au moins une dent cariée*

Éduquez vos élèves à une bonne hygiène bucco-dentaire

Recevez gratuitement le nouveau Programme éducatif
«Docteur Quenottes et les Chevaliers des Quenottes»



Un programme Colgate développé en partenariat avec l'UFSBD,
l'Union Française pour la Santé Bucco-Dentaire, à destination des écoles élémentaires

Pour l'enseignant :

- Un guide pédagogique
- Un livre d'histoire
- Un film d'animation (15mn)

Pour les parents :

- Une brochure informative

Pour chaque élève :

- Un carnet de conseils
- Un échantillon de dentifrice
- Une brosse à dents
- Un autocollant sur les bonnes techniques de brossage

Colgate

ufsbd

Pour commander votre kit pédagogique, rendez-vous sur le site www.colgate.fr (Rubrique Programme scolaire)